







Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., nous avons l'honneur de présenter le Rapport annuel 2019 de l'entreprise à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa. Il s'agit du quatrième rapport annuel portant sur les progrès réalisés à l'égard de la vision et des engagements énoncés dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*, qui a été approuvée par notre actionnaire en juin 2016. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence les événements hors du commun survenus au début de 2020, que nous souhaitons commenter brièvement ici.

Nous n'avons jamais élaboré un rapport annuel dans des conditions telles que celles qui règnent au moment d'approuver celui-ci, alors que l'état d'urgence est en vigueur sur l'ensemble du territoire où nous exerçons nos activités et, de fait, dans la plus grande partie du monde. La pandémie de COVID-19 touche tous les aspects des activités d'Hydro Ottawa. Personne ne peut prévoir avec précision le moment où se fera le retour à des conditions plus normales — quelle que soit la forme qu'elles prendront.

La situation a évolué de façon marquée et largement imprévisible, mais nous n'avons pas été pris au dépourvu à Hydro Ottawa. Notre organisation est soucieuse de la sécurité et nous avons l'habitude de réagir rapidement à des événements impossibles à maîtriser qui ont des répercussions à grande échelle. Cependant, il s'agit d'ordinaire d'événements liés à la météo. Nous avions prévu, dans notre orientation stratégique actuelle, de nous préparer à faire face à des bouleversements. De plus, au cours des quatre dernières années, nous avions mis en œuvre de nouvelles installations et de nouveaux processus et outils qui nous ont permis de réagir rapidement et efficacement.

Guidés par notre plan de lutte contre la pandémie — mis en branle le 27 janvier 2020 —, nous avons permis à des centaines d'employés de travailler à distance et mis en œuvre des mesures de protection pour les équipes sur le terrain et les autres travailleurs ayant des responsabilités non compatibles avec le télétravail. Nous avons pris toutes les mesures possibles pour protéger la santé de nos employés et réduire le plus possible la transmission communautaire, tout en préservant la fiabilité des sources d'alimentation en électricité qui deviennent encore plus essentielles en période de crise. En travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement et les organismes de réglementation, nous avons aussi commencé à offrir certaines mesures de soutien afin d'atténuer les difficultés

financières parfois graves que subissent déjà bon nombre de nos clients en raison de la pandémie.

Rétrospective de 2019 : nos différentes marques placées sous le signe de la constance

Nos activités de distribution d'électricité à tarifs réglementés sont demeurées au cœur de nos activités en 2019. Toutefois, comme en témoigne la page couverture du présent rapport, nous avons franchi des jalons importants sur le front du déploiement de notre stratégie de diversification. Depuis le début de 2019, notre filiale Envari assure sous sa marque éponyme la prestation des services énergétiques et des services offerts aux entreprises, qui étaient auparavant fournis par notre filiale Énergie Ottawa. En outre, les actifs de production d'énergie renouvelable d'Énergie Ottawa, répartis en Ontario, au Québec et dans l'État de New York — qui ont plus que quintuplé depuis 2012 — sont exploités depuis juin sous la marque Portage Énergie. Bien que ces activités soient maintenant exercées sous des identités distinctes, elles continuent de faire partie intégrante de la famille d'Hydro Ottawa et demeurent axées sur les quatre aspects essentiels du rendement, qui sont présentés en détail dans de prochaines sections du présent rapport.

Dans notre principal champ d'activité à tarifs réglementés, nous avons continué d'accroître l'envergure et la résilience de nos activités et nous nous sommes dotés de capacités technologiques qui permettront au réseau de distribution de répondre aux attentes en constante évolution de nos clients, dans un contexte de croissance de la population et de l'électrification. Nous avons continué de concentrer nos efforts sur l'efficacité par rapport aux charges d'exploitation et avons atteint la durée des pannes la plus faible au cours des sept dernières années — il s'agit là de deux attentes particulièrement fondamentales de notre clientèle.

Bien que les perturbations attribuables aux phénomènes météorologiques n'aient pas eu la même ampleur que lors des inondations de 2017 ou des tornades de 2018, les inondations survenues en 2019 ont tout de même entraîné des coûts élevés au titre des mesures d'atténuation et nous ont obligés à reporter l'échéancier des travaux de remise à niveau des centrales. Fort heureusement, nos investissements antérieurs nous ont avantagés et les mesures de protection mises en œuvre dans nos centrales après les événements de 2017 ont limité les dommages.



Le bénéfice net consolidé de 32,5 millions de dollars enregistré en 2019 représente une baisse par rapport à 2018, mais nous demeurons en bonne voie de respecter l'engagement pris à cet égard dans notre *Orientation stratégique 2016-2018*. Nous avons obtenu pour notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, un rendement des capitaux propres consolidé de 7,0 % et lui avons versé des dividendes de 22.3 millions en 2019 (en fonction de notre rendement de 2018).

Notre investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 257,7 millions de dollars en 2019. La plus grande partie de ce montant a été affectée à la remise à niveau de centrales et à d'autres dépenses liées à la production d'électricité, mais il comprend aussi 56,5 millions au titre du remplacement et du maintien de l'infrastructure de distribution et 49,3 millions visant à répondre à la demande accrue. Les investissements dans le réseau de distribution d'électricité sont guidés par notre plan d'immobilisations approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Nous privilégions les investissements qui permettent de maximiser la valeur pour la clientèle.

Rétrospective de 2019 : la valeur pour la clientèle et la collectivité

Nous avons continué d'améliorer l'expérience client et de nous adapter aux attentes changeantes concernant la facilité d'accès, l'innovation et l'amélioration continue en ce qui touche les points de contact et les canaux de communication. Le taux de satisfaction de notre clientèle est demeuré au niveau record de 94 %.

Nous avons continué de nous impliquer et d'investir considérablement dans la collectivité. À elle seule, la campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives nous a permis de verser des centaines de milliers de dollars à l'appui d'initiatives très importantes axées sur les soins de santé et le bien-être des membres de la collectivité.

Le président du conseil d'administration,

Jim Durrell, C.M., IAS.A

La pandémie de COVID-19 ayant éclaté au début de 2020 a fait ressortir de façon marquée l'importance des bonnes pratiques et des programmes de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de nos activités et en dehors de ce contexte. Elle nous a aussi offert de nouvelles possibilités d'agir selon nos convictions, en tant qu'entreprise citoyenne responsable, en faisant don d'équipement de protection individuelle pour le mettre à la disposition des travailleurs de la santé de première ligne d'un hôpital local pendant la pandémie.

À la fin de 2019, nous étions en bonne voie de respecter les engagements pris dans notre orientation stratégique, mais la pandémie aura une incidence négative sur notre santé financière en 2020 et fort probablement au cours des années qui suivront. En particulier, nous nous attendons à une baisse appréciable des produits tirés de la distribution d'électricité en raison de la réduction de la consommation de nos clients commerciaux. En outre, les diverses mesures touchant le secteur de l'électricité déjà déployées qui s'inscrivent dans le cadre du plan provincial de lutte contre la pandémie de COVID-19 confirment que nos résultats — en tant que compagnie d'électricité sous réglementation provinciale — sont systématiquement déterminés par les décisions en matière de politiques.

Nous surveillons attentivement les répercussions qu'a la pandémie sur nos liquidités et d'autres aspects et nous les atténuons du mieux que nous le pouvons. Par ailleurs, nous dialoguons avec les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes au sujet des mesures qu'il faudra prendre à l'échelon provincial. Nous espérons de tout cœur que la pandémie aura une incidence minime pour tous nos employés et nos clients et qu'il sera possible, dans un proche avenir, de reprendre une vie quotidienne et des activités commerciales plus normales.

Le président et chef de la direction,

Bryce Conrad

Faits saillants financiers

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018	
Exploitation			
Total des produits ¹	1 170 063 \$	1 132 294 \$	
Produits tirés de la distribution d'électricité ¹	187 690 \$	180 216 \$	
Produits tirés de la production d'électricité	32 239 \$	32 325 \$	
Produits tirés des services offerts aux entreprises	33 939 \$	28 998 \$	
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	13 018 \$	24 865 \$	
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement ¹	137 192 \$	141 675 \$	
Bénéfice net	32 522 \$	42 138 \$	
Dividendes	(22 300) \$	(21 900) \$	
Bilan			
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 162 484 \$	1 855 616 \$	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 746 867 \$	1 573 661 \$	
Débentures	1 060 733 \$	773 390 \$	
Capitaux propres	470 297 \$	462 882 \$	
Flux de trésorerie			
Exploitation	100 826 \$	139 031 \$	
Investissenement	(230 172) \$	(182 747) \$	
Financement	264 688 \$	(21 900) \$	

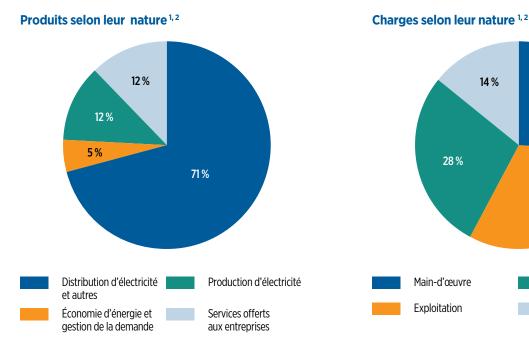
¹ Les montants pré-IFRS14 et le résultat avant intérêts, impôt et amortissement sont des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus.

26 %

Amortissement

Intérêts et impôt

32 %



¹ Pré-IFRS 14

 $^{2\;}$ À l'exclusion du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de l'achat d'électricité

Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2019 d'Hydro Ottawa est le quatrième où l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2016–2020* de la Société, qui donne un aperçu de sa stratégie commerciale et de ses projections financières pour les cinq années visées. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent (*Orientation stratégique 2012–2016*) tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même — notamment l'ampleur de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa — *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement — notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution à la collectivité.

Hydro Ottawa a connu du succès dans le passé en concentrant ses efforts sur quatre aspects essentiels du rendement — ses quatre secteurs d'intervention clés. Ces secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités jusqu'à la fin de la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Ils sont à la base de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

 en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices

 en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

• en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité

• en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée



Valeur pour la clientèle

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée... en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

Investissement de 56,5 M\$ pour préserver la sécurité et la fiabilité du réseau de distribution

Amélioration de la qualité et de la capacité de notre site Web

La stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. En 2019, nous avons continué d'offrir les principaux éléments de la proposition de valeur à laquelle celle-ci s'attend. Entre autres, nous avons aidé les clients à gérer leur consommation et leurs coûts d'énergie, nous avons répondu à leurs attentes croissantes en matière de qualité et de souplesse du service et nous avons maintenu la fiabilité globale du réseau de distribution.

Hydro Ottawa a continué d'engager des dépenses en immobilisations conformément à sa demande tarifaire approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») pour la période de 2016 à 2020. Elle a notamment consacré 56,5 millions pour renouveler et maintenir le réseau local en portant une attention particulière à l'infrastructure vieillissante et aux risques imminents pour la fiabilité et la qualité du service. En partie grâce à l'efficacité de ces investissements au cours des dernières années et à l'absence relative de phénomènes météorologiques violents, la durée des pannes en 2019 a atteint son niveau le plus bas en sept ans.

Nous avons également investi 49,3 millions de dollars pour répondre à la demande croissante et raccorder de nouveaux clients. Entre autres, ces fonds ont servi à financer les travaux portant sur l'interconnexion visant à relier au réseau ontarien nos centrales situées au Québec qui ont été remises à niveau ainsi que les travaux de réaménagement de l'infrastructure en cours dans le cadre de la réfection de la rue Elgin. D'autres initiatives de modernisation du réseau — notamment l'élargissement de la portée de notre système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition System) — réduiront encore davantage le délai d'intervention en cas de panne.

Une refonte de notre site Web nous a permis d'accélérer le chargement des pages, de faciliter les recherches et d'améliorer l'accessibilité et les fonctions de mobilité — tout en nous assurant que la bande passante nous permet de faire face à l'achalandage accru pouvant être occasionné par les phénomènes météorologiques







violents. Nous avons aussi continué d'améliorer nos plateformes de médias sociaux et nos autres canaux de communication avec la clientèle, notamment en ajoutant une fonction de clavardage et en lançant nos balados ThinkEnergy. Par ces moyens, nous avons poursuivi notre progression au delà des modèles de prestation de services traditionnels des compagnies d'électricité.

Nous avons également continué d'offrir des services et de l'information à l'appui de l'économie d'énergie, entre autres grâce à notre application Hydro Ottawa. Conformément à la nouvelle politique provinciale sur la mise en œuvre du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande, nous avons réaffecté nos ressources à l'élaboration d'un programme régional et nous pilotons l'exécution du programme Poolsaver, auquel prennent part plusieurs compagnies d'électricité.

En 2019, nous avons donné à nos clients de véritables possibilités de se faire entendre. Ceux-ci ont ainsi pu nous aider à façonner et à valider la demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée qu'Hydro Ottawa devait déposer en février 2020 pour la période de 2021 à 2025. Près de 21 000 clients ont participé au processus de diverses façons. La majorité d'entre eux, toutes catégories de clients confondues, se sont dits favorables aux mesures prévues dans la demande.

Le taux de satisfaction globale de notre clientèle s'est maintenu à 94 %, soit le taux le plus élevé au cours des 10 dernières années. Le taux de satisfaction à l'égard de notre centre d'appels a augmenté pour s'établir à 87 %. La moitié de nos clients utilisent maintenant la facturation en ligne, soit le taux d'adhésion le plus élevé parmi les sociétés de distribution d'électricité en Ontario. Hydro Ottawa s'est classée dans le trio de tête des grandes sociétés de distribution d'électricité locale en Ontario pour l'efficacité opérationnelle, mesurée d'après les charges d'exploitation par client les plus basses.





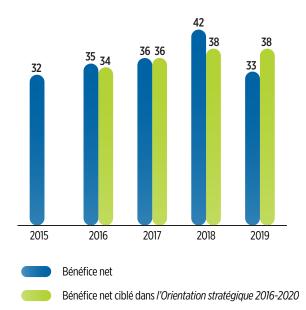
Les résultats financiers obtenus par Hydro Ottawa en 2019 ont préservé la valeur pour l'actionnaire et renforcé les bases sur lesquelles repose la croissance soutenue de l'entreprise. Ces résultats tiennent compte des coûts ponctuels et des répercussions de certains événements, comme les phénomènes météorologiques, ainsi que de la centralisation des programmes provinciaux d'économie d'énergie et de gestion de la demande auparavant offerts par Hydro Ottawa et les autres sociétés de distribution locale autorisées.

Les inondations printanières ont entraîné des coûts élevés en raison de la prise de mesures d'atténuation aux centrales des chutes de la Chaudière sur la rivière des Outaouais. Elles ont aussi eu des répercussions sur l'échéancier des travaux de remise à niveau de deux de ces centrales situées au Québec. Les inondations survenues en février et en octobre ont également touché l'une de nos centrales

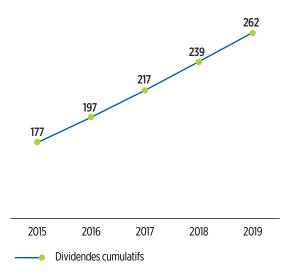
situées dans l'État de New York, rendant ainsi nécessaires de vastes travaux de reconstruction.

À la fin de 2019, Hydro Ottawa avait en grande partie achevé le retrait d'environ 850 programmes actifs d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Ce changement faisait suite à la décision du gouvernement provincial de centraliser la mise en œuvre de ces programmes sous l'égide de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). Hydro Ottawa avait reçu en 2018 un incitatif de 4,1 millions de dollars pour ses bons résultats dans ce champ d'activité. De concert avec les résidents et les entreprises d'Ottawa, nous avons été des chefs de file de l'économie d'énergie. Nous continuerons de collaborer avec la SIERE afin que nos clients aient accès aux programmes qui sont encore offerts.

Bénéfice net [en millions de dollars canadiens]



Dividendes cumulatifs [en millions de dollars canadiens]







Notre bénéfice net consolidé s'est chiffré à 32,5 millions de dollars en 2019. Il s'agit d'un résultat inférieur par rapport à 2018, mais nous demeurons en bonne voie de respecter l'engagement au titre du bénéfice net consolidé pris dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*. Nous avons obtenu pour notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, un rendement des capitaux propres consolidé de 7,0 % et lui avons versé des dividendes de 22,3 millions en 2019 (en fonction de notre rendement de 2018).

Nos services de distribution à tarifs réglementés sont demeurés le champ d'activité contribuant le plus à notre bénéfice net. Toutefois, la hausse de nos revenus selon le modèle réglementaire actuel devrait être modeste, ce qui accroît nos impératifs au chapitre de la limitation des coûts et de la productivité. Malgré l'inflation et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, nous avons pu maintenir à 1 % en moyenne le taux d'augmentation de nos charges d'exploitation depuis 2016.

Conformément à notre *Orientation stratégique 2016-2020*, nos services énergétiques et nos services offerts aux entreprises sous la marque Envari sont devenus de plus en plus diversifiés en 2019 et les revenus connexes ont augmenté d'environ 13 % pour s'établir à 21,1 millions de dollars. Les produits générés par la technologie des essais de câbles CableQ ont affiché une hausse particulièrement

marquée et l'incubation de nouveaux produits, services et technologies s'est poursuivie. La première phase du projet de conversion et d'entretien de l'éclairage de rue réalisé par Envari pour la Ville d'Ottawa était en grande partie achevée à la fin de 2019, en avance par rapport à l'échéancier. Par ailleurs, la Ville de Renfrew a accordé un contrat pour la conversion de son éclairage de rue. Envari a aussi obtenu l'approbation du Conseil municipal pour gérer une remise à niveau du système de cogénération à l'usine de collecte et de traitement des eaux usées d'Ottawa. Selon les prévisions, il s'agira d'un projet de quatre ans d'une valeur de 57,2 millions de dollars.

L'une des deux centrales hydroélectriques situées au Québec ayant fait l'objet d'une remise à niveau est entrée en exploitation en février 2020, un peu plus tôt que prévu selon l'échéancier adapté en fonction des inondations de 2019. Les travaux de remise à niveau de la deuxième centrale se poursuivent (leur échéancier a subi des répercussions supplémentaires en raison de l'arrêt des activités de construction décrété par les autorités provinciales pendant la pandémie de COVID-19). Lorsque ces centrales seront en exploitation, l'électricité qu'elles produiront sera vendue pour être injectée dans le réseau ontarien en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans. L'entreprise a aussi émis en 2019 une série d'obligations vertes d'une valeur de 290,5 millions de dollars pour financer ces travaux de remise à niveau.



Efficacité Organisationnelle Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement... en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue. La sécurité, encore notre grande priorité et de compagnons à notre effectif

Pour atteindre les objectifs fixés dans notre *Orientation stratégique 2016–2020* afin de fournir une valeur ajoutée à nos clients, à notre actionnaire et à la collectivité, nous devons privilégier l'efficacité et l'apprentissage continu et posséder les compétences et la capacité organisationnelle qui nous permettront d'obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux. À cette fin, nous avons continué en 2019 de favoriser l'instauration d'un milieu de travail sûr et sain; la création d'un effectif mobilisé, adapté et bien préparé; et la réalisation d'activités efficientes et efficaces qui rehaussent l'expérience client.

La santé et la sécurité des employés et du public sont demeurées notre grande priorité. Nous avons accordé une importance particulière au bien-être des employés et à l'utilisation de méthodes de travail rigoureuses et sécuritaires. Nous avons d'ailleurs formé le personnel sur les méthodes de travail sécuritaires, à raison de plus de 25 heures de formation par employé en moyenne et de 43 heures dans le cas des métiers à risque élevé. Notre système de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale a conservé sa certification selon les normes OHSAS 18001 et ISO 14001 reconnues à l'échelle internationale. De plus, notre rendement de 2019 en matière de sécurité a été le meilleur en 10 ans et exceptionnel par rapport à nos pairs de l'industrie.

À l'instar de nombreuses autres entreprises du secteur de l'électricité, Hydro Ottawa a été aux prises avec des difficultés liées au profil démographique de son effectif. Toutefois, grâce à nos plans de recrutement, de formation et de relève proactifs, nous sommes parvenus à renouveler notre effectif avec succès. Nos solides programmes d'apprentissage et de stages constituent un élément clé des mesures que nous avons prises. Ainsi, nos 43 apprentis représentaient le quart de nos gens de métier en 2019. Cinq apprentis ont obtenu le statut de compagnon durant l'année écoulée. Par ailleurs, le dynamisme du partenariat que nous avons établi avec le Collège Algonquin afin de renflouer notre effectif de techniciens en entretien de lignes électriques ne s'est pas démenti.



Nous avons souligné la Journée internationale des femmes et la Journée de reconnaissance des monteurs de ligne pour la deuxième fois dans le cadre d'une série d'initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de notre effectif ainsi que sa mobilisation et sa reconnaissance.



L'innovation, la productivité et le contrôle des coûts sont demeurés des priorités. Entre autres initiatives importantes menées en 2019, nous avons déployé une nouvelle plateforme logicielle pour les demandes de service d'électricité, lancé de nouveaux projets mettant à profit la technologie pour planifier plus efficacement les travaux sur le terrain et poursuivi la numérisation des processus. Nous avons investi 11,4 millions de dollars dans une technologie de la prochaine génération à l'appui du service à la clientèle et de l'efficacité opérationnelle. Mentionnons notamment le programme de cybersécurité proactif visant à renforcer nos mécanismes de prévention des risques et notre capacité d'y faire face.

En 2019, nous avons mené à terme la construction de notre nouveau centre administratif et de nos deux nouveaux centres d'opérations et y avons emménagé. La conception et l'emplacement de ces nouvelles installations ont été pensés en fonction de la superficie et de la configuration actuelles du territoire que nous desservons. Par ailleurs, nous avons conclu la vente de deux installations héritées de compagnies d'électricité d'avant la fusion.





En 2019, Hydro Ottawa est demeurée fidèle à son parcours d'entreprise citoyenne responsable — une entreprise qui est bien gouvernée, ouverte et respectueuse de l'environnement, qui collabore avec les parties intéressées et qui contribue activement au bien-être de la collectivité.

Nous avons veillé à ce que les parties intéressées aient facilement accès à notre entreprise et assuré une grande visibilité auprès d'elles, tout en leur apportant un solide appui par divers moyens choisis avec soin dans l'ensemble des collectivités que nous desservons. En plus de prendre des mesures pour réduire encore notre propre empreinte environnementale, nous avons contribué à élargir la portée de la transition vers une économie et un mode de vie plus verts sur notre territoire de desserte et dans la province.

En 2019, nous avons communiqué régulièrement avec notre actionnaire unique, la Ville d'Ottawa — notamment avec le maire et les conseillers — ainsi qu'avec les associations communautaires, les zones d'amélioration commerciale et l'ensemble des résidents d'Ottawa. Nous avons tenu des assemblées portes ouvertes pour discuter des travaux prévus et de leurs répercussions sur la collectivité; nous avons commandité plus de 460 activités communautaires ou y avons participé; nous avons pris part à des activités communautaires supplémentaires avec notre actionnaire; et nous avons sensibilisé plus de 20 000 élèves de notre territoire à la sécurité en matière d'électricité et aux aspects scientifiques de l'énergie. Nous avons également continué d'accroître notre présence sur les plateformes des médias traditionnels et sociaux.





Notre Programme d'investissement communautaire est demeuré une importante source de fonds de bienfaisance ciblés à Ottawa. Nous avons amassé plus de 390 000 \$ dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives de 2019. Hydro Ottawa a utilisé ces fonds pour contribuer à remplir son engagement auprès de L'Hôpital d'Ottawa à verser un million de dollars sur cinq ans à l'appui de la construction du Centre de santé du sein et pour venir en aide à Centraide.

La Journée des besoins spéciaux est demeurée un moment fort de l'année pour nos employés bénévoles, qui offrent alors aux enfants et aux adultes handicapés la possibilité de passer une journée à la Foire de la capitale. Nous avons par ailleurs renouvelé notre programme de soutien de longue date en faveur de Christie Lake Kids, organisme qui vient en aide à des jeunes défavorisés sur le plan économique. De nombreux autres investissements dans des partenariats communautaires de plus petite envergure ciblaient principalement des organismes au service des jeunes ainsi que des initiatives axées sur l'éducation, la santé, la sécurité et le bien-être ainsi que sur l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie.

La réduction des émissions, la valorisation des déchets, l'approvisionnement local et l'amélioration de la mesure du rendement figurent au nombre des éléments sur lesquels ont porté nos efforts de réduction de notre propre empreinte environnementale. Nous avons réduit de 4 % nos émissions de gaz à effet de serre par heure de travail. Grâce à cette réussite et à différentes autres réalisations, Hydro Ottawa a figuré en 2019 pour la huitième fois au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada.



Nous sommes honorés d'avoir reçu plus d'une douzaine de distinctions et de prix décernés par des tiers soulignant le rendement d'Hydro Ottawa sur le plan de l'expérience d'emploi. de la diversité, du leadership, de l'innovation en matière de ressources humaines, des programmes de service à la clientèle et de la responsabilité sociale.

¹ Si l'on prend en compte les déchets générés par la construction de nouveaux bâtiments dans le cadre du Programme de rationalisation des installations, le taux de valorisation se chiffre à 86 %



INTRODUCTION

La section « Analyse de la direction », qui examine le rendement opérationnel et les résultats financiers de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards — « IFRS »¹) publiées par le Conseil des normes

comptables internationales. Toutes les sommes d'argent sont exprimées en milliers de dollars canadiens.

La présente section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction en date du 16 avril 2020, soit au moment de l'approbation des états financiers consolidés. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.



¹ La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a adopté le le ¹ janvier 2015 les Normes internationales d'information financières (« IFRS »). Elle a alors notamment adopté par anticipation la norme IFRS 14, Comptes de report réglementaires (« l'IFRS 14 »).



PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Profil de la Société

La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa » ou « la Société ») est détenue en propriété exclusive par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé du président et chef de la direction et de dix membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques et les services offerts aux entreprises. Hydro Ottawa possède trois filiales principales, dont elle assure l'exploitation.

Hydro Ottawa limitée, la première de ces filiales, est une société de distribution locale (« SDL ») d'électricité à tarifs réglementés qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Occupant la troisième place en importance parmi les compagnies d'électricité qui appartiennent à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 340 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1116 km². La clientèle de l'entreprise augmente de 1 % par année en moyenne.

Énergie Ottawa inc., la deuxième filiale, exerce ses activités sous la marque Portage Énergie. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Portage Énergie possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, près du centre-ville d'Ottawa, le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais ainsi que 10 autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Elle détient aussi une participation majoritaire dans deux coentreprises produisant de l'énergie propre et renouvelable dans les centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et

de la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que 16 installations solaires réparties à la grandeur de la ville. La puissance installée du parc d'énergie verte de Portage Énergie se chiffre à 128 mégawatts (MW), ce qui représente suffisamment d'électricité pour alimenter 107 000 habitations.

Envari Holding Inc. (« Envari »), la troisième de ces filiales, offre des solutions énergétiques aux municipalités, aux clients industriels et commerciaux et à diverses SDL. En plus de gérer de grands projets de transformation énergétique au nom de ses clients, elle leur propose un portefeuille de produits et services écoénergétiques et écologiques et met à leur disposition son savoir-faire en matière d'exploitation et d'entretien. Envari fournit des services énergétiques complets à la Ville d'Ottawa et sert une clientèle variée en pleine expansion. Les activités qu'elle exerce maintenant étaient menées par Énergie Ottawa jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour consulter la liste des principales filiales et coentreprises visées par les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa, reportez-vous à la note 1 (« Description des activités et renseignements sur l'entreprise ») des états financiers figurant dans le présent rapport.

Notre orientation stratégique

En 2016, Hydro Ottawa a publié un nouveau plan stratégique (*Orientation stratégique 2016–2020*) donnant un aperçu de la stratégie commerciale et des projections financières de la Société pour les cinq années suivantes. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent (*Orientation stratégique 2012–2016*) tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société même — notamment l'accroissement de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa : *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

Stratégie

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Le principal objectif de notre *Orientation stratégique 2012-2016* consistait à recentrer nos activités sur la clientèle. Or, l'importance primordiale accordée aux clients demeure le moteur de notre stratégie commerciale. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons des résultats positifs dans tous les aspects du rendement — notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Notre Orientation stratégique 2016–2020 repose sur un principe de base selon lequel le modèle du service d'électricité subit actuellement une profonde transformation — ce modèle prend une forme plus décentralisée, axée sur la clientèle, à la fine pointe de la technologie et durable sur le plan environnemental. Le passage de l'industrie de l'électricité à un modèle davantage axé sur la clientèle offrira des possibilités pour les fournisseurs d'énergie qui sont en mesure d'innover et posera des difficultés pour ceux qui ne sauront pas s'adapter. Compte tenu de ce nouveau paysage, nous avons opté pour une stratégie à huit volets :

- rehausser l'expérience client;
- poursuivre notre croissance stratégique, notamment l'accroissement de nos activités de production d'énergie renouvelable, évaluer les possibilités d'accroître nos activités de distribution d'électricité et élargir la gamme des services que nous offrons;
- avoir accès à du capital pour assurer notre croissance;
- nous doter des compétences et de la capacité organisationnelle qui nous permettront d'obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux;

- continuer d'améliorer notre rendement opérationnel, notamment au chapitre de la productivité et de la sécurité;
- mener à bien des projets essentiels, comme le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière;
- · continuer de renforcer la confiance du public;
- être en mesure de faire face aux changements et aux bouleversements au sein de notre industrie.

Notre but est d'être le conseiller énergétique de confiance de nos clients — grands et petits — et de notre collectivité. À mesure que les besoins en énergie de nos clients et les options s'offrant à eux évolueront et que les projets et réalisations phares verront le jour, Hydro Ottawa jouera un rôle de premier plan pour aider notre ville à faire la transition vers un avenir énergétique intelligent.

Par ailleurs, nous continuerons d'accroître la valeur pour notre actionnaire, tout en maintenant l'accent sur une croissance stratégique de nos activités dans les domaines où nous excellons. Notre programme de croissance comporte quatre grands volets :

- Distribution d'électricité: Continuer d'évaluer les possibilités d'offrir nos services de distribution à l'extérieur du territoire que nous desservons actuellement.
- Production d'énergie renouvelable: Accroître l'offre d'électricité
 propre pour nos clients et les bénéfices pour notre actionnaire
 en faisant des investissements intelligents dans la production
 d'énergie renouvelable.
- Services énergétiques: Offrir des solutions novatrices pour aider les consommateurs, les entreprises et les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'énergie, entre autres grâce à la gestion de l'énergie, à l'économie d'énergie, à l'éclairage de rue efficient, à la production d'énergie, au stockage d'énergie, à l'énergie collective ainsi qu'aux possibilités de gestion de la demande.
- Services à d'autres compagnies d'électricité: Tirer parti de nos actifs et de notre savoir-faire pour aider d'autres compagnies d'électricité à accroître la valeur qu'elles fournissent, ce qui créera de nouvelles sources de produits et se traduira par des économies d'échelle.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette stratégie présente un programme équilibré qui permettra à la Société d'obtenir un bon rendement, de s'adapter à un environnement commercial en pleine évolution et d'assurer une croissance durable et rentable de ses activités.

Mission, vision et principes directeurs

NOTRE MISSION — Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, nous avons pour objectif de fournir à nos clients des services efficaces et fiables ainsi qu'une expérience client exceptionnelle et de demeurer un solide partenaire stratégique pour la Ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, nous visons à générer un rendement stable, fiable et croissant et à accroître la valeur pour notre actionnaire à court et à long terme.

NOTRE VISION — Hydro Ottawa — un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme, d'une manière propre à résister à l'examen public et à inspirer la confiance. À cette fin, nous ne ménageons aucun effort pour obtenir d'excellents résultats opérationnels et financiers, tout en nous conformant à des normes de conduite professionnelle. Nous sommes guidés non seulement par les obligations nous incombant en vertu de la loi, mais aussi par des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'exploitation ainsi que par des normes établies par des organismes indépendants. Ces attentes, qui constituent l'assise de nos engagements envers toutes les parties intéressées, se concrétisent dans nos valeurs organisationnelles, notre code de conduite des affaires et nos politiques et méthodes d'exploitation.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et témoigne de son respect à tous les échelons, tout en reflétant nos valeurs communes, soit le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service. Chaque employé doit donner l'exemple dans cette démarche.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES INTÉRESSÉES

Hydro Ottawa prend en compte les intérêts de toutes les parties intéressées, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et son actionnaire, ainsi que ceux de la collectivité et de l'environnement où elle exerce ses activités.

Employés

Notre force réside dans la qualité de notre effectif. Nous mettrons tout en œuvre pour recruter les meilleurs candidats, maintenir en poste les membres les plus qualifiés de notre personnel et leur offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

La qualité des interactions avec les clients est essentielle au maintien de notre succès et nous sommes déterminés à leur offrir une expérience à valeur ajoutée. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec eux et leur fournissons des produits et des services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins, dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec nos fournisseurs et nos entrepreneurs. Nous décidons de l'acquisition de l'équipement, des fournitures et des services en fonction de leur valeur, en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous rendons compte de notre gestion financière à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour l'organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information qui lui permettra de bien comprendre notre gouvernance.

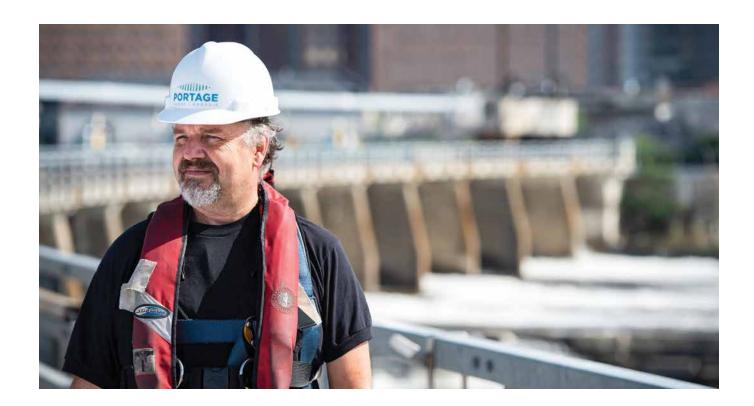
Quatre secteurs d'intervention clés

Hydro Ottawa a obtenu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects essentiels du rendement, soit ses quatre secteurs d'intervention clés. Nous nous sommes fixé un objectif primordial dans chacun de ces secteurs :

- VALEUR POUR LA CLIENTÈLE: Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.
- SANTÉ FINANCIÈRE: Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.
- **EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE**: Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.
- MISSION SOCIALE: Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Ces quatre secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.





Vue d'ensemble du secteur de l'électricité

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux clients résidentiels et commerciaux, de gérer l'exploitation du réseau de transport et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de réglementer le réseau dans son ensemble. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les trois marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario, le Québec et l'État de New York.

Production d'électricité

L'électricité est produite dans des centrales utilisant l'énergie hydroélectrique, nucléaire, fossile, éolienne ou solaire, la biomasse et le biogaz ainsi que dans de petites installations énergétiques décentralisées qui produisent l'énergie (généralement renouvelable) à l'emplacement même ou à proximité du lieu de son utilisation finale. Certaines installations fonctionnent en continu (p. ex. centrales nucléaires et grandes centrales hydroélectriques), tandis que d'autres fonctionnent par intermittence (p. ex. éoliennes et installations solaires). D'autres permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande (p. ex. centrales au gaz naturel). Par l'intermédiaire de sa filiale Portage Énergie, Hydro Ottawa possède un parc énergétique diversifié : centrales hydroélectriques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des installations de production, l'électricité est acheminée aux sociétés de distribution locale et aux gros clients industriels sur un réseau haute tension comprenant des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Au Québec, il est exploité par Hydro-Québec TransÉnergie. Dans l'État de New York, ce réseau est exploité par plusieurs entités privées et publiques, entre autres National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'expression « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

En Ontario, les SDL comme Hydro Ottawa limitée livrent l'électricité aux habitations, aux entreprises, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines et aux exploitations agricoles en utilisant des lignes basse tension. Elles font affaire directement avec les consommateurs d'électricité. En plus d'assurer l'entretien du réseau de lignes électriques dans leur collectivité, les SDL créent et mettent en œuvre des programmes d'économie d'énergie à l'intention des clients. Ces sociétés, qui font la plus grande partie de la facturation dans la province, perçoivent tous les frais liés à l'électricité.

C'est toujours une SDL qui livre l'électricité aux clients résidentiels ou commerciaux sur ses lignes de distribution, mais les clients peuvent l'acheter auprès de leur SDL même ou d'un détaillant. En Ontario, la plupart des clients font affaire avec la SDL de leur localité. Hydro Ottawa ne distribue de l'électricité dans aucun marché à l'extérieur de la province.

Exploitants de réseau

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») assure la liaison entre tous les participants au réseau ontarien — les sociétés qui produisent l'électricité, celles qui la transportent dans toute la province, les détaillants qui l'achètent et la revendent, les entreprises industrielles qui la consomment en grande quantité et les SDL qui la livrent aux clients résidentiels et commerciaux. Elle prévoit la demande d'électricité à l'échelle de la province, met les données à jour toutes les cinq minutes et reçoit les offres des producteurs en mesure de fournir le volume nécessaire. Ainsi, les clients qui achètent l'électricité directement sur le marché provincial peuvent observer la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande et réagir en conséquence. La SIERE surveille le réseau, détermine les mesures à prendre pour assurer la fiabilité du service d'électricité à l'avenir et publie ses conclusions dans des rapports périodiques. Elle coordonne également la préparation aux situations d'urgence pour le réseau d'électricité provincial.

Hydro-Québec exploite le réseau d'électricité québécois tout entier par l'intermédiaire de ses divisions. Celle qui agit comme exploitant du réseau est Hydro-Québec TransÉnergie.

Le New York Independent System Operator (« NYISO ») est au cœur du réseau d'électricité de l'État de New York. Il surveille le réseau de transport et l'infrastructure électrique, administre et surveille les marchés de gros de l'électricité et planifie l'avenir énergétique de l'État. Le NYISO a été créé pour donner un accès équitable et libre au réseau d'électricité. Dans chacune des 11 zones du réseau new-yorkais, il doit prévoir la production et la charge, conclure les contrats de services nécessaires pour assurer la fiabilité du réseau de transport et prévoir les importations et les exportations. Le NYISO doit aussi publier en temps réel les données concernant la demande ou la charge. Les installations d'Hydro Ottawa dans l'État de New York se trouvent dans la zone E du NYISO, soit Mohawk Valley.

Cadre réglementaire

En Ontario, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines établit la politique globale pour le secteur de l'énergie en s'appuyant sur les lois et règlements pertinents. Il surveille la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »), qui réglementent ce secteur comme le prévoient principalement trois lois, à savoir la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (« Loi sur la CEO »), la Loi de 1998 sur l'électricité et la Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie. La Loi sur la CEO confère à la Commission le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité en Ontario et d'établir des normes de service, de conduite et de production de rapports dont le respect constitue une condition des permis.

Au Québec, le secteur de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie (« la Régie »). La *Loi sur la Régie de l'énergie* attribue à cet organisme indépendant la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les modalités s'appliquant au transport et à la distribution d'électricité par Hydro-Québec.

Aux États-Unis, les producteurs d'électricité indépendants et les compagnies d'électricité sont réglementés à l'échelon de l'administration fédérale et à celui des États. En vertu de la Federal Power Act, la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC ») réglemente le transport et la vente en gros de l'électricité dans le cadre des échanges commerciaux inter-États. À moins qu'elle n'en soit exemptée, toute entité qui possède ou exploite des installations servant au transport ou à la vente en gros d'électricité dans le cadre d'échanges commerciaux inter-États est une entreprise de services publics relevant de cet organisme indépendant du département de l'Énergie des États-Unis. En outre, la FERC exerce une surveillance sur les exploitants de réseaux régionaux, comme le NYISO, et sur les centrales hydroélectriques appartenant à des intérêts privés, auxquelles elle délivre les permis d'exploitation.

Tarifs

Hydro Ottawa limitée recouvre ses coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution, qui incluent les coûts se rapportant aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien des lignes de distribution aériennes et souterraines, des poteaux électriques, des postes et des transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locale, notamment les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Les coûts et les tarifs varient d'une société de distribution à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance, la densité et la croissance démographiques ainsi que la proportion relative, d'une part, de clients résidentiels et, d'autre part, de clients commerciaux et industriels.

Les frais de distribution que prélève Hydro Ottawa limitée représentent moins de 20 % de la facture d'électricité de ses clients. L'entreprise perçoit le plein montant de la facture, mais conserve uniquement les frais de distribution. Elle transfère le montant restant, sans majoration, aux organismes de réglementation, au gouvernement provincial et aux autres entreprises chargées de la production et du transport d'électricité.

La CEO fixe les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa limitée après examen des demandes tarifaires déposées par l'entreprise. Pour en savoir plus sur le cadre d'établissement des tarifs et les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, reportez-vous à la note 3d) (« Principales méthodes comptables — Réglementation — Hydro Ottawa ») afférente aux états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Les tarifs que **Portage Énergie** perçoit pour la production d'énergie dans ses centrales hydroélectriques, ses centrales aux gaz d'enfouissement et ses installations solaires sont établis en vertu d'accords contractuels distincts conclus pour chacune de ces installations. Pour les centrales qui fournissent de l'électricité à l'Ontario et au Québec, Portage Énergie assure l'exploitation en vertu de contrats conclus respectivement avec la SIERE et Hydro-Québec, qui prévoient d'entrée de jeu un « tarif contractuel de base » déterminé au début de l'entrée en vigueur de chaque accord. En Ontario, un facteur d'indexation est appliqué chaque année jusqu'à la fin de la durée du contrat. Au Québec, le tarif est fixe pour les deux premières années, après quoi il fluctue en fonction des tarifs pratiqués sur le marché. En juillet 2018, la Société a cessé d'exploiter ses deux centrales situées au Québec pour entreprendre d'importants travaux de remise à niveau. En 2020, après l'achèvement de ces travaux, elle vendra l'électricité produite par ces centrales, afin qu'elle soit injectée dans le réseau ontarien, en vertu d'un contrat conclu avec la SIERE. Dans le cas des centrales hydroélectriques du nord de l'État de New York, les contrats d'achat d'électricité de Portage Énergie — tous conclus avec la Niagara Mohawk Power Corporation, filiale de National Grid plc – sont actuellement établis en fonction du marché, ce qui se traduit par une variation des tarifs déterminant les produits tirés de la production de ces centrales.

CAPACITÉ D'OBTENIR DES RÉSULTATS

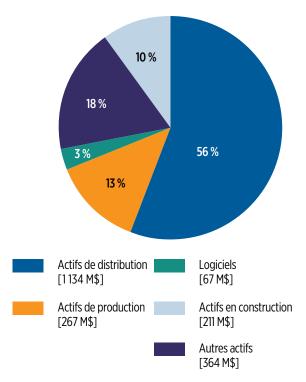
La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre les objectifs énoncés dans son orientation stratégique repose sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son expertise, ses systèmes et ses ressources en capital dans les domaines suivants.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à deux milliards de dollars, ce qui comprend des investissements élevés et soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution et les systèmes technologiques. Comme toutes les compagnies d'électricité, Hydro Ottawa n'échappe pas à la réalité du vieillissement de l'infrastructure. Elle continue de gérer la situation grâce à ses investissements accrus dans l'infrastructure et à son Plan du réseau de distribution détaillé qui lui permet de canaliser les investissements là où ils seront le plus utiles. En 2019, la Société a investi 57 millions de dollars dans l'entretien de son réseau de distribution et 49 millions supplémentaires dans son expansion afin de répondre aux besoins des clients (pour en savoir plus, reportez-vous à la section « Activités d'investissement »). Ces investissements ont l'effet souhaité, car la fiabilité du service d'électricité demeure élevée à l'échelle du réseau malgré l'incidence des phénonènes météorologiques violents. Par ailleurs, Hydro Ottawa a jugé nécessaire de remplacer son centre administratif et ses centres d'opérations qui avaient atteint la fin de leur vie utile. En 2019, en plus de terminer la construction de ses centres d'opérations et bureaux administratifs, l'entreprise a conclu la vente de deux installations qu'elle a héritées de compagnies d'électricité qui existaient avant la fusion. Hydro Ottawa continue par ailleurs d'accroître son infrastructure de production d'énergie renouvelable. En 2019, elle a investi 117 millions de dollars dans ces installations, notamment pour les travaux en cours de remise à niveau de ses deux centrales situées au Québec (qui devraient prendre fin en 2020).

- Actifs de distribution d'électricité Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qui l'ont précédée assurent un approvisionnement en électricité fiable aux clients résidentiels et commerciaux.
 - > Territoire desservi 1 116 km²
 - > Lignes et câbles électriques 5 836 km
 - > Postes 91
 - > Transformateurs 46 491
 - > Poteaux 48 911

Immobilisations corporelles et incorporelles brutes



- Actifs de production d'énergie renouvelable Avec une puissance installée de 128 MW, soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations, Hydro Ottawa est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.
 - > Centrales au fil de l'eau 16
 - > Centrales aux gaz d'enfouissement 2
 - Installations solaires 16 (dont deux installations en aval du compteur)

Effectif

Pour continuer à connaître du succès, Hydro Ottawa doit avoir un effectif hautement qualifié, dûment formé et compétent — et lui offrir un milieu de travail sécuritaire et sain. Pour atteindre ses objectifs stratégiques, la Société doit absolument déployer des efforts afin d'être efficace, de privilégier l'apprentissage continu et de se doter des compétences voulues pour obtenir un bon rendement dans ses champs d'activité actuels et nouveaux.

À la fin de 2019, la Société comptait environ 716 employés, dont 87 % à Hydro Ottawa limitée.

À l'instar de bien d'autres compagnies d'électricité, Hydro Ottawa continue de faire face à des problèmes associés au profil démographique de son effectif, qui exigent une intervention concertée. Elle a mis en place une vaste stratégie intégrée de gestion des talents qui prévoit les besoins en matière de compétences et y répond par divers moyens : planification; attraction et recrutement de personnes de talent; déploiement efficace des ressources; gestion du rendement; offre de possibilités de perfectionnement. À cette fin, Hydro Ottawa s'engage plus précisément dans les activités suivantes :

- Formation: Nos programmes d'apprentissage à l'interne et de stages en ingénierie ont continué de prendre de l'ampleur en 2019: nous avons embauché six nouveaux apprentis (ce qui porte leur nombre à 43, soit 24 % de nos gens de métier); cinq apprentis ont obtenu le statut de compagnon en 2019.
- **Relève :** Les programmes de planification et de gestion de la relève font en sorte que des employés qualifiés sont bien préparés à occuper des postes clés.
- Gestion et transfert du savoir : Une approche proactive pour les postes clés comprend une stratégie reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités afin que la transition se fasse en douceur entre nos travailleurs d'expérience et la prochaine génération.
- Diversité et inclusion: Un plan d'action favorise une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation.
- Partenariats: Hydro Ottawa a établi des partenariats, notamment avec le Collège Algonquin, afin d'offrir les programmes de formation des techniciens en entretien de lignes électriques dans l'est de l'Ontario, et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton, afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents. Ce laboratoire favorise une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Les programmes de rémunération de la Société, qui ont continué de favoriser l'instauration d'une culture du rendement élevé, comportent des volets dictés par le marché et axés sur le rendement afin d'attirer et de maintenir en poste des employés clés.

À mesure que nos activités évoluent, il en va de même pour notre effectif, qui est de plus en plus diversifié sur le plan de l'âge, des compétences, des antécédents, des croyances, de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle ainsi qu'à de nombreux autres égards. Nous souhaitons créer un milieu de travail dynamique et respectueux pour toutes ces personnes.

La très grande priorité qu'accorde Hydro Ottawa à la santé et à la sécurité de ses employés et de la collectivité constitue un volet fondamental de sa détermination à exercer ses activités de façon efficiente et efficace. La Société a mis sur pied un système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale qui détient les certifications OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) et ISO 14001 (Organisation internationale de normalisation — ISO) depuis novembre 2007.

Systèmes et processus

Hydro Ottawa a fait des investissements considérables dans les systèmes technologiques pour améliorer son efficacité. Mentionnons notamment les systèmes de facturation et d'information sur les clients, les compteurs évolués, les technologies de l'information et technologies opérationnelles, comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes ainsi que les systèmes de gestion des interruptions de service et des équipes mobiles. Nous prenons au sérieux la sécurité de notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces et collaborons de façon proactive avec le gouvernement, les organismes de réglementation et des partenaires du secteur privé à la grandeur de l'Amérique du Nord pour gérer ce risque. En outre, nos décisions concernant la technologie continuent de reposer sur trois critères fondamentaux : amélioration du service fourni à nos clients, création de gains d'efficacité propres à renforcer notre compétitivité et perfectionnement des fonctionnalités afin de gagner de la souplesse et de la résilience dans le contexte des perturbations au sein de l'industrie.

Hydro Ottawa s'attache aussi à maximiser l'efficience et l'efficacité de ses activités en optimisant la productivité chaque fois qu'elle le peut. Voici quelques exemples d'initiatives lancées en 2019 :

- déploiement d'une nouvelle plateforme logicielle (Salesforce) pour les demandes de service d'électricité, ce qui réduit le délai de traitement et améliore l'exactitude;
- nouveaux projets mettant à profit la technologie pour planifier plus efficacement les travaux sur le terrain;

- relocalisation dans de nouvelles installations qui améliorent grandement l'efficacité opérationnelle et qui sont situées à des emplacements très stratégiques dans des zones d'activités commerciales et d'industrie légère, ce qui renforcera la capacité d'intervention d'urgence grâce à la proximité d'échangeurs des autoroutes 416 et 417;
- nouveaux projets de numérisation des processus et de réduction de l'empreinte papier globale grâce à diverses technologies, comme Workday, Bluebeam et DocuSign.

Ressources en capital

Liquidités et ressources en capital

Les principales sources de liquidités et de ressources en capital de la Société sont ses activités d'exploitation, les facilités de crédit et le produit des obligations qu'elle émet selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'Hydro Ottawa, les investissements dans ses actifs de production, le coût de l'électricité, les charges d'intérêts et les exigences prudentielles.

Le 19 septembre 2019, la Société a renouvelé sa facilité de crédit de 340 millions de dollars afin de répondre aux besoins opérationnels généraux et de couvrir les dépenses en immobilisations annuelles.

S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures au montant de la facilité de crédit seront financées grâce à l'émission d'obligations. Le secteur des services publics demeure très attrayant pour les investisseurs sur les marchés financiers. Quelle que soit l'échéance, les obligations sont très en demande. La Société a ainsi accès à des marchés possédant une forte capacité pour répondre à ses besoins d'investissement soutenu. Avec une échéance moyenne pondérée de 17 ans à un coût pondéré moyen de 3,49 %, elle affiche un très bon profil en matière d'obligations. La Société a émis en 2016 une série d'obligations d'une valeur de 204 millions de dollars sans recours portant intérêt au taux de 4,08 % et venant à échéance après 40 ans pour accroître la production hydroélectrique aux chutes de la Chaudière. Elle a aussi émis en 2019 une série d'obligations vertes d'une valeur de 290,5 millions de dollars sans recours portant intérêt à 3,53 % et venant à échéance après 40 ans pour les projets de remise à niveau de deux centrales situées du côté québécois des chutes de la Chaudière. Pour en savoir plus sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, reportez-vous aux notes 13, 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.



Cotes de crédit

Le 26 août 2019, le Dominion Bond Rating Service Inc. (« DBRS ») a attribué de nouveau à Hydro Ottawa une cote de crédit « A », mais en ramenant la perspective de stable à négative. Cette cote confirme la vigueur soutenue des activités de distribution d'électricité à tarifs réglementés d'Hydro Ottawa, tandis que la perspective négative reflète la croissance des activités de production non réglementées qui dépasse maintenant le seuil de 20 % établi par DBRS au titre du résultat avant intérêts et impôt consolidé. DBRS a signalé qu'il pourrait réduire la cote d'un cran pour la fixer à « A » puis rétablir la perspective stable après l'achèvement des projets de remise à niveau des centrales situées au Québec, prévu au cours de la deuxième moitié de 2020. Le 25 septembre 2019, Standard & Poor's (« S&P ») a confirmé la cote « BBB+ » assortie d'une perspective stable. S&P a souligné que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa demeure excellent pour plusieurs raisons : exploitation assurée dans un régime de réglementation favorable pour la distribution d'électricité; clientèle vaste et diversifiée; et qualité de ses contrats d'achat d'électricité garantis par le gouvernement pour la majorité de ses actifs de production, qui garantissent des flux de trésorerie constants, prévisibles et stables.

PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AU PLAN

Pour s'assurer de progresser constamment dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans son *Orientation stratégique 2016-2020*, la Société a défini des objectifs stratégiques intégrés pour chacun des quatre secteurs d'intervention clés et établi des objectifs de

rendement, qui ont été approuvés par le conseil d'administration. Le tableau ci-après résume l'information sur le rendement d'Hydro Ottawa par rapport à ses objectifs pour 2019.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2019	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2019
VALEUR POUR LA CLIENTÈLE	Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels	Aider les clients à gérer leur consommation énergétique et leurs coûts d'électricité. Répondre aux attentes des clients en matière de qualité et de souplesse du service. Maintenir la fiabilité du réseau de distribution dans son ensemble.	 Hydro Ottawa a maintenu une bonne fiabilité tout au long de 2019 en tirant parti de la technologie et de l'automatisation pour assurer un rétablissement rapide du courant et limiter les répercussions pour les clients. Elle a investi 56,5 millions de dollars pour préserver la sécurité et la fiabilité de son réseau de distribution, portant ainsi à environ 270 millions les investissements cumulatifs au cours de la période de cinq ans (2016-2020) visée par l'Orientation stratégique. Le taux de satisfaction de notre clientèle se chiffre à 94 %, soit le taux le plus élevé au cours des 10 dernières années. Hydro Ottawa s'est classée au troisième rang parmi les grandes sociétés de distribution d'électricité en Ontario pour l'efficience opérationnelle (coûts par client les plus bas). Elle a actualisé son site Web hydroottawa.com pour rendre l'expérience utilisateur mieux adaptée aux appareils mobiles, faciliter la fonction de recherche et offrir une bande passante appropriée en cas de tempête lorsque la fréquentation du site est à son maximum. L'entreprise a atteint le taux d'adhésion à la facturation en ligne le plus élevé parmi les SDL ontariennes (50 % des clients), ce qui lui permet d'économiser 1,9 million de dollars par an.
SANTÉ FINANCIÈRE	Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.	Accroître les produits tirés d'autres sources. Accroître ou préserver les produits tirés des champs d'activité actuels.	 Hydro Ottawa a enregistré un bénéfice net consolidé de 32,5 millions de dollars depuis 2016, portant ainsi à 145,4 millions le bénéfice net consolidé cumulatif au cours de cette période, soit 79 % de l'engagement pris dans son Orientation stratégique pour la période de cinq ans allant de 2016 à 2020. Elle est demeurée en bonne voie pour achever en 2020 la remise à niveau des centrales situées du côté québécois des chutes de la Chaudière malgré les inondations de la rivière des Outaouais survenues pour la deuxième fois en trois ans. Lorsque ces centrales seront en exploitation, l'électricité qu'elles produiront sera vendue, pour être injectée dans le réseau ontarien, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans. L'entreprise a émis une série d'obligations vertes d'une valeur de 290.5 millions de dollars pour financer ces projets de remise à niveau. Hydro Ottawa a continué de diversifier ses sources de produits sous la marque Envari : conversion à la technologie DEL de 14 327 lampadaires de la Ville d'Ottawa, ce qui porte le nombre cumulatif à 50 114 lampadaires et représente une économie de plus de 60 % en kilowattheures; obtention de l'approbation de la Ville d'Ottawa pour gérer un grand projet de mise à niveau du système de cogénération au Centre environnemental Robert-OPickard; accroissement des produits et de la clientèle pour Cable Q (filiale d'Envari qui offre des services d'essais de câbles non destructifs).

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2019	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2019
EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.	Continuer d'accroître le rendement opérationnel et la productivité. Maintenir un bilan remarquable en matière de santé et de sécurité. Renforcer la capacité de l'organisation et des employés.	 Hydro Ottawa a continué de faire de la sécurité sa grande priorité — elle a donné à tous les employés en moyenne plus de 25 heures de formation sur les pratiques de travail sécuritaires et atteint 1,2 million d'heures de travail avec seulement deux journées de travail perdues. Elle a continué de concentrer ses efforts sur la productivité et l'amélioration continue. Elle a investi 11,4 millions de dollars dans une technologie de la prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité. Elle a maintenu la certification de son système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Elle a achevé la phase de construction dans le cadre du Programme de rationalisation des installations et relocalisé son effectif dans les nouvelles installations. Hydro Ottawa a également conclu la vente de deux anciennes installations. Elle a poursuivi le renouvellement de son effectif en embauchant des apprentis et des compagnons (sans accroître le nombre total de postes) et en mettant en œuvre des programmes complets de gestion des compétences.
MISSION SOCIALE	Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.	Améliorer notre image de marque au sein de la collectivité et de l'industrie. Continuer d'améliorer notre rendement environnemental et de réduire nos répercussions sur l'environnement.	 Hydro Ottawa a apporté un soutien à la collectivité grâce aux activités de bénévolat de ses employés, à son Programme d'investissement communautaire et à la mise en œuvre de programmes provinciaux d'aide financière à l'échelon local. Elle a recueilli plus de 390 000 \$ dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de ses employés à des fins caritatives de 2019. Elle a renforcé son engagement envers la collectivité : participation à plus de 400 activités communautaires; sensibilisation de 20 000 élèves (de la maternelle à la 12° année) à la sécurité en matière d'électricité, à l'économie d'énergie et à l'énergie renouvelable; organisation de cinq assemblées portes ouvertes portant sur les travaux prévus; organisation de trois groupes de discussion, de sondages menés dans le cadre de deux symposiums et d'un vaste sondage (plus de 20 000 répondants) pour connaître l'opinion des clients concernant le projet de demande tarifaire d'Hydro Ottawa; présence dans les médias sociaux accrue de 14 % sur l'ensemble des plateformes (Twitter, Facebook et LinkedIn); lancement du balado ThinkEnergy. Hydro Ottawa a continué de participer au North Atlantic Mutual Assistance Group (« NAMAG »), partenariat en vertu duquel les compagnies d'électricité membres se prêtent mutuellement assistance, sans réaliser de bénéfices, en situation d'urgence. Elle a valorisé plus de 86 % de ses déchets solides et liquides non dangereux. Elle a reçu 13 distinctions pour l'excellence de son rendement, entre autres : place au palmarès des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada (2° année); place au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens (6° année); place au palmarès des meilleurs employeurs four la région de la capitale (11° année); prix d'excellence dans la catégorie de la facturation et des paiements, du libre-service et des communications en cas de panne décerné par Chartwe

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

État consolidé du résultat net (sommaire)

Par suite de l'adoption en 2015 des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards — « IFRS ») — notamment l'adoption par anticipation de l'IFRS 14 — plusieurs postes de l'état consolidé du résultat net audité de la Société sont sujets à une forte volatilité. Plus précisément, selon l'IFRS 14, la variation nette des soldes de comptes de report réglementaires relatifs au résultat (c.-à-d. les soldes débiteurs et créditeurs, déduction faite de l'impôt) doit être présentée séparément

dans l'état consolidé du résultat net. La variation nette des soldes réglementaires se produit principalement en cas de manque de synchronisme entre le coût d'achat de l'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Il représente des montants futurs à recouvrer auprès des clients ou à leur rembourser à même les tarifs qu'approuvera la Commission de l'énergie de l'Ontario. C'est pourquoi ce manque de synchronisme peut avoir une grande incidence sur les postes de l'achat d'électricité et du recouvrement des coûts liés à l'électricité. Pour les besoins de l'analyse et de l'interprétation des écarts financiers présentés ci-après, la direction a déterminé et exclu l'incidence de l'adoption de l'IFRS 14 et utilisé les résultats « pré-IFRS 14 » aux fins d'analyse, à moins d'indication contraire. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le véritable rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO.

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	Incidence de l'IFRS 14	2019 (pré- IFRS 14) ¹	2018	Incidence de l'IFRS 14	2018 (pré- IFRS 14) ¹	Variation (pré- IFRS 14) ¹
Produits des activités ordinaires et autres produits							
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	904 030	(11 806)	892 224	857 383	(5 434)	851 949	40 275
Produits tirés de la distribution d'électricité	184 215	3 475	187 690	181 050	(834)	180 216	7 474
Produits tirés de la production d'électricité	32 239	_	32 239	32 325	_	32 325	(86)
Produits tirés des services offerts aux entreprises	33 939	_	33 939	28 998	_	28 998	4 941
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	13 018	-	13 018	24 865	-	24 865	(11 847)
Profit net découlant d'un produit d'assurance	3 312	-	3 312	6 865	-	6 865	(3 553)
Autres produits	7 641	-	7 641	7 076	-	7 076	565
	1 178 394	(8 331)	1 170 063	1 138 562	(6 268)	1 132 294	37 769
Charges							
Achat d'électricité	905 193	(17 927)	887 266	857 877	(12 493)	845 384	41 882
Charges d'exploitation	144 883	1 391	146 274	145 694	162	145 856	418
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	69 317	-	69 317	62 180	_	62 180	7 137
	1 119 393	(16 536)	1 102 857	1 065 751	(12 331)	1 053 420	49 437
Résultat avant les éléments suivants	59 001	8 205	67 206	72 811	6 063	78 874	(11 668)
Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt	48 155	(12 802)	35 353	45 986	(8 629)	37 357	(2 004)
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(669)	-	(669)	(621)	_	(621)	(48)
	47 486	(12 802)	34 684	45 365	(8 629)	36 736	(2 052)
Bénéfice net	11 515	21 007	32 522	27 446	14 692	42 138	(9 616)
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt	21 007	(21 007)	-	14 692	(14 692)	-	-
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	32 522	-	32 522	42 138	-	42 138	(9 616)

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR.

Bénéfice net

En 2019, le bénéfice net a diminué d'environ 9,6 millions de dollars, soit 23 %, en raison de l'incidence de phénomènes météorologiques violents et d'autres coûts ponctuels. L'inondation de plusieurs centrales d'Hydro Ottawa a entraîné des coûts élevés au titre des mesures d'atténuation et de la remise en état des installations. Ajoutés aux coûts ponctuels découlant de la relocalisation dans les nouvelles installations et aux coûts liés au volume de travaux d'assainissement de l'environnement plus élevés que la normale, les charges d'exploitation, sans compter celles au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande, ont été supérieures à celles de l'année précédente. De plus, un incitatif de mi-parcours de 4,1 millions pour l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi que des charges inférieures au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et du financement avaient accru le bénéfice net en 2018.

Produits des activités ordinaires et autres produits

Les produits des activités ordinaires et autres produits sont tirés de la distribution d'électricité, de la production d'énergie renouvelable, des services de gestion de l'énergie, des services offerts aux entreprises ainsi que des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées. En 2019, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,2 milliard de dollars, en hausse de 4 % par rapport à 2018.

Le recouvrement des coûts liés à l'électricité auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits d'Hydro Ottawa. Le coût de l'électricité est un montant transféré, ce qui limite le risque pour le rendement financier de l'entreprise. Il y a toutefois un écart entre les charges au titre de l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité en raison du manque de synchronisme entre la facturation par la SIERE et la réception du paiement des clients. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité d'Hydro Ottawa limitée ont augmenté de 40,3 millions de dollars en 2019, principalement en raison de la hausse des charges au titre du produit de base.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO, qui sont établis de manière à permettre le recouvrement des frais qu'engage Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients. Ils comprennent les montants perçus en vertu des avenants tarifaires approuvés par la CEO. L'année 2019 est la quatrième pour laquelle les tarifs ont été approuvés à la suite du dépôt, par Hydro Ottawa limitée, d'une demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période de 2016 à 2020. Les produits tirés de la distribution d'électricité affichent une hausse de 7,5 millions, ou 4 %, par rapport à 2018.



Les produits tirés de la production d'électricité par Portage Énergie sont demeurés stables en 2019. Cette situation est principalement attribuable à la mise à l'arrêt de centrales en raison des niveaux d'eau élevés et des inondations en bordure de la rivière des Outaouais et dans le nord de l'État de New York ainsi qu'à une interruption des activités (en juillet 2018) à ses deux centrales situées au Québec. Cette interruption aura permis à l'entreprise d'effectuer des travaux majeurs de remise à niveau afin de respecter un contrat d'approvisionnement d'une durée de 40 ans conclu avec la SIERE dans le cadre du volet Proiets municipaux d'un nouveau Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique. Les deux centrales seront remises en service en 2020. Par ailleurs, la centrale agrandie aux chutes de la Chaudière fonctionne à plein régime depuis juin 2019. L'un de ses quatre groupes turbine-alternateur avait auparavant été mis hors service dès son redémarrage en 2017, en raison d'un défaut de fabrication qui avait occasionné une défaillance mécanique. La Société a continué de recevoir une indemnisation de ses assureurs pour atténuer la perte de produits liée au report du redémarrage de ce groupe.

En 2019, les produits tirés des services offerts aux entreprises ont augmenté de 4,9 millions de dollars, en grande partie grâce aux services d'entretien fournis à la demande des clients qui se rapportent aux activités de distribution d'électricité (travail de conception, entretien des chambres d'appareillage électrique, services temporaires, raccordements, services de formation et autres services liés à l'électricité). Le projet de conversion de l'éclairage de rue de la Ville d'Ottawa progresse comme prévu. Depuis 2016, nous avons converti à la technologie DEL 50 114 lampadaires. De nouvelles initiatives ont continué de prendre de l'ampleur, entre autres les services d'essais de câbles non destructifs offerts en vertu d'une licence exclusive du Conseil national de recherches du Canada.

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a aboli le Programme de plafonnement et d'échange provincial — qui finançait les rabais offerts pour les travaux de rénovation et d'autres initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique –, ce qui a eu une incidence sur la vente de services énergétiques et de produits d'infrastructure à des clients externes et limité les produits tirés d'autres services offerts aux entreprises. De plus, le gouvernement provincial a annoncé en mars 2019 son intention de recentrer et de centraliser l'exécution des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Les programmes qui ont été maintenus sont maintenant mis en œuvre par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) plutôt que par les sociétés de distribution locale. Pour faciliter cette transition, Hydro Ottawa est chargée de mener à terme les projets en place dans le domaine au moment de l'annonce. À la fin de 2019, l'entreprise était encore en voie de mettre progressivement fin à ses activités axées sur l'économie d'énergie et la gestion de la demande. Ce changement touchant la responsabilité de l'exécution des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande aura une incidence considérable sur

Hydro Ottawa, car ceux ci contribuaient de façon appréciable à son bénéfice net. Par exemple, puisque notre programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande avait atteint son objectif d'économie d'énergie à mi-parcours, la SIERE avait versé à la Société un incitatif de 4,1 millions de dollars en 2018.

En 2019, la Société a déclaré un profit net de 3,3 millions de dollars sur un produit d'assurance. Elle a reçu ce paiement en règlement, d'une part, de la perte de produits qu'elle a subie en raison de la défaillance mécanique d'un groupe turbine-alternateur survenue en août 2017 à la centrale agrandie aux chutes de la Chaudière et, d'autre part, d'une perte supplémentaire de 0,4 million de dollars imputable à l'interruption des activités par suite à l'inondation de la centrale Dolgeville dans le nord de l'État de New York. En comparaison, Hydro Ottawa avait déclaré en 2018 avoir reçu un règlement de 6,9 millions pour la perte de produits attribuable à la défaillance mécanique.

Charges

Achat d'électricité et charges d'exploitation

Les charges au titre de l'achat d'électricité représentent le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend les frais engagés par l'entreprise relativement au produit de base, aux activités sur le marché de gros, aux services de transport et à l'ajustement global. Ce coût a augmenté de 41,9 millions de dollars en 2019, principalement en raison de la hausse des charges au titre du produit de base.

En 2019, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 146,3 millions de dollars, en hausse de 8,5 millions (sans compter celles au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande), notamment en raison des activités d'atténuation des inondations et de remise en état des installations effectuées par suite des niveaux d'eau élevés et des inondations en bordure de la rivière des Outaouais et dans le nord de l'État de New York. Les coûts attribuables à la relocalisation du personnel et à l'infrastructure de soutien au centre administratif et aux centres d'opérations nouvellement construits, ainsi que les coûts des travaux d'assainissement de l'environnement plus élevés que la normale, sont également à l'origine de la hausse des charges d'exploitation.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles d'Hydro Ottawa a augmenté de 7,1 millions de dollars en 2019, surtout en raison de l'investissement soutenu dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société ainsi que dans l'accroissement et la remise à niveau de ses actifs de production.

Quote-part du bénéfice des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises représente la part du bénéfice net de la Société qui est attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy LP (50,05 %) et de PowerTrail Inc. (60 %). En 2018, la Société a établi un partenariat



avec Dream / Theia pour former Zibi Community Utility LP (50 %). Cette nouvelle coentreprise créera, possédera et exploitera une installation de chauffage et de climatisation centralisée pour le site Zibi au centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. Pour en savoir plus sur les coentreprises auxquelles participe la Société, reportez-vous à la note 10 des états financiers consolidés.

Charges financières (déduction faite des produits d'intérêts) et charge d'impôt

Les charges financières (déduction faite des produits d'intérêts) ont augmenté de 3,5 millions de dollars en raison des emprunts contractés pour répondre aux besoins opérationnels généraux et financer le programme d'immobilisations.

Le taux d'imposition effectif de la Société s'est légèrement accru, passant de 28,92 % en 2018 à 32,67 % en 2019, en raison des écarts permanents et temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. La baisse de 1,4 million de dollars au titre de la charge d'impôt sur le résultat avant la variation nette des soldes réglementaires est en grande partie attribuable à une diminution du bénéfice avant impôt sur le résultat et du bénéfice imposable. (La charge d'impôt a diminué de 5,5 millions de dollars après la variation nette des soldes réglementaires.) Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, reportez-vous à la note 24 des états financiers consolidés.

Variation nette des soldes réglementaires (déduction faite de l'impôt)

Conformément à l'IFRS 14, la Société a présenté séparément la variation nette des soldes réglementaires dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La variation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires figurant au bilan consolidé pour l'exercice représente respectivement une augmentation de 24,0 millions de dollars (débit) compensée par une hausse de 2,0 millions (crédit), ce qui correspond à la variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt, figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global (respectivement une augmentation de 21,0 millions et de 1,0 million). L'état consolidé du résultat net (sommaire) montre l'incidence des ajustements de 21,0 millions visant à prendre en compte l'incidence de l'IFRS 14. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée transfère les avantages générés par l'impôt différé grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un solde créditeur (ou débiteur) sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients (ou recouvrés auprès d'eux) à même les tarifs futurs.

Bilan consolidé (sommaire)

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018	Variation
Actifs courants	317 786	208 337	109 449
Actifs non courants	1 786 029	1 612 612	173 417
Total des actifs	2 103 815	1 820 949	282 866
Soldes réglementaires	58 669	34 667	24 002
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 162 484	1 855 616	306 868
Passifs courants	373 690	404 994	(31 304)
Passifs non courants	1 296 783	968 048	328 735
Total des passifs	1 670 473	1 373 042	297 431
Capitaux propres	470 297	462 882	7 415
Total des passifs et des capitaux propres	2 140 770	1 835 924	304 846
Soldes réglementaires	21 714	19 692	2 022
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	2 162 484	1 855 616	306 868

Actifs

En 2019, le total des actifs s'est accru d'environ 282,9 millions de dollars, en grande partie en raison de l'augmentation de 173,2 millions au titre des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette hausse globale des immobilisations découle de la remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P., situées au Québec, du Programme de rationalisation des installations ainsi que des investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. Les actifs courants de la Société se sont également accrus de 109,4 millions, en grande partie par suite des augmentations de 85,5 et de 18,1 millions de dollars respectivement de la trésorerie et des débiteurs. L'accroissement de la trésorerie est attribuable à l'émission d'une série d'obligations vertes externes au cours de l'année, tandis que celui des débiteurs découle principalement de la remise de l'Ontario pour l'électricité accordée aux clients admissibles, montant que le gouvernement provincial doit à Hydro Ottawa.

Passifs

En 2019, le total des passifs a augmenté de 304,8 millions de dollars. Le 5 juillet 2019, la Société a émis des obligations vertes décroissantes de premier rang garanties d'un montant totalisant 290,5 millions pour financer des travaux majeurs de remise à niveau de ses deux centrales situées au Québec. Par ailleurs, ses produits différés se sont accrus de 22,6 millions grâce aux apports de capital reçus en 2019, déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles et d'une augmentation de 14,3 millions au titre de l'impôt différé. Les passifs courants de la Société ont diminué de 31,3 millions, en grande partie en raison d'une baisse de 49,8 millions de la dette bancaire, compensée par une augmentation de 18,5 millions des créditeurs et des charges à payer ainsi que de l'impôt sur le résultat à payer.



Soldes des comptes réglementaires

Selon l'IFRS 14, le solde de comptes réglementaires constitue le solde de tout compte de charges (ou de produits) qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. Au 31 décembre 2019, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 58,7 et 21,7 millions de dollars respectivement comme soldes débiteurs (actifs) et créditeurs (passifs) de comptes réglementaires.

L'accroissement de 24,0 millions de dollars des soldes débiteurs des comptes réglementaires s'explique par divers éléments, notamment une augmentation de 12,3 millions des actifs réglementaires pour l'impôt différé et de 4,1 millions au titre des écarts liés au règlement ainsi que des autres écarts et des coûts reportés. Mentionnons aussi l'établissement d'un nouveau compte d'écart (au montant

de 2,6 millions), qui sert à comptabiliser à la fois l'incidence des besoins en revenus associés aux dépenses en immobilisations prévues pour les nouveaux centre administratif et centres d'opérations (pour les exercices 2019 et 2020) et l'incidence du rendement des revenus qui avaient été jugés nécessaires pour les anciennes installations. Un nouveau compte de report, visant à comptabiliser l'écart entre la perte prévue et la perte réelle attribuable à la sortie d'immobilisations (au montant de 3,6 millions), a également joué un rôle à cet égard.

L'augmentation de 2,0 millions de dollars des soldes créditeurs de comptes réglementaires est attribuable en grande partie à l'établissement d'un compte de report visant à comptabiliser le gain de 2,2 millions réalisé sur la vente des anciennes installations, compensé par une diminution de 0,4 million des écarts liés au règlement ainsi que d'autres écarts et coûts reportés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie (sommaire)

(en milliers de dollars canadiens)

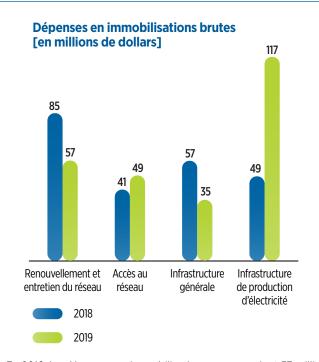
	2019	2018	Variation
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	(210 106)	(144 490)	(65 616)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	100 826	139 031	(38 205)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(230 172)	(182 747)	(47 425)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	264 688	(21 900)	286 588
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice	(74 764)	(210 106)	135 342
Composition de la trésorerie (dette bancaire)			
Trésorerie	102 231	16 737	85 494
Dette bancaire	(176 995)	(226 843)	49 848
	(74 764)	(210 106)	135 342

Activités d'exploitation

En 2019, la trésorerie générée par les activités d'exploitation a diminué de 38,2 millions de dollars. Cette baisse est attribuable en grande partie au recul du bénéfice net avant la variation nette de 15,9 millions au titre des soldes réglementaires et à la variation nette de 11,0 millions au titre des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation. De plus, l'impôt sur le résultat payé (déduction faite des remboursements reçus) a augmenté de 5,4 millions.

Activités d'investissement

En 2019, la trésorerie affectée aux activités d'investissement a augmenté de 47,4 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à la diminution des activités d'investissement en 2018 par suite de la remise à Hydro Ottawa du montant de trésorerie soumis à des restrictions détenu en fiducie conformément à l'acte de fiducie pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. La Société a continué d'investir dans la remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P. et de son infrastructure de production et de distribution d'électricité. Les travaux de construction des nouveaux centre administratif et centres d'opérations dans le secteur Est et centre d'opérations dans le secteur Sud ont été achevés en 2019. En outre, Hydro Ottawa a conclu la vente de deux installations héritées de compagnies d'électricité d'avant la fusion. L'investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 257,7 millions en 2019. Le graphique ci-après illustre les dépenses en immobilisations d'Hydro Ottawa par catégories pour 2019 et 2018.



En 2019, les dépenses en immobilisations comprenaient 57 millions de dollars pour le renouvellement et l'entretien du réseau afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution en place; 49 millions pour les projets visant à faciliter l'accès au réseau, ce qui englobe les projets d'expansion pilotés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial, ainsi que de nouveaux projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 35 millions pour l'infrastructure générale, notamment le Programme de rationalisation des installations, l'infrastructure de technologie de l'information et le parc de véhicules; ainsi que 117 millions pour l'infrastructure de production d'électricité, dont 88 % pour les travaux de remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P.

Activités de financement

Les activités de financement comprennent les dividendes versés à l'actionnaire — la Ville d'Ottawa — ainsi que les produits de l'émission des titres d'emprunt à long terme.

 Le 5 juillet 2019, la Société a émis des obligations vertes décroissantes de premier rang garanties d'un montant totalisant 290,5 millions pour financer les projets de remise à niveau des centrales hydroélectriques de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P. Ces obligations portent intérêt au taux de 3,525% et viennent à échéance le 31 décembre 2059.

En 2019, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Ils se sont chiffrés à 22,3 millions de dollars en fonction des résultats de 2018, comparativement aux 21,9 millions versés en 2018 en fonction des résultats de 2017. En vertu de la politique établie, les dividendes à verser correspondent à 60 % du résultat net d'Hydro Ottawa limitée ou 20 millions de dollars, si ce montant est plus élevé.

Comptabilité

Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés. Elle exige aussi la présentation des engagements ainsi que des éventualités à la date de ces états financiers.

Ces estimations et ces jugements sont fondés sur l'expérience historique, la conjoncture et diverses autres hypothèses considérées comme raisonnables dans les circonstances. Puisqu'ils comportent un degré d'incertitude variable, les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts à l'avenir.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des IFRS (comme en fait état l'analyse dans la note 2d] afférente aux états financiers consolidés) sont les suivants :

- Débiteurs
- Soldes réglementaires
- · Comptabilisation des produits
- Durées d'utilité des actifs amortissables
- Dépréciation des actifs non financiers
- · Avantages du personnel futurs
- · Apports de capital
- · Impôt différé
- · Indice de dépréciation d'actifs

Nouvelles prises de position comptables

Le 1er janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 ») au moyen de l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle elle n'est pas tenue de retraiter les chiffres des périodes antérieures, mais doit plutôt comptabiliser l'effet cumulatif à son bilan d'ouverture et appliquer la norme de façon prospective. Par conséquent. l'information financière comparative continue d'être présentée selon la norme comptable internationale 17, contrats de location (« IAS 17 ») et l'interprétation 4 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, Déterminer si un accord contient un contrat de location (« IFRIC 4 »). L'IFRS 16 élimine l'ancien double modèle (axé sur le bilan et hors bilan) et facilite la comparaison des entreprises qui louent des actifs et celles qui en achètent. Conformément à l'IFRS 16, tous les contrats de location du point de vue du preneur sont comptabilisés au bilan; une exception est toutefois prévue pour les contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et ceux de faible valeur. La comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangée.

Au moment de la transition à l'IFRS 16, la Société a choisi d'utiliser la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La Société a appliqué la définition de « contrat de location » énoncée dans l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019. En outre, elle a choisi les mesures de simplification qui suivent : 1) exclure les contrats à court terme (12 mois ou moins) et ceux de faible valeur; 2) ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats, mais plutôt comptabiliser toutes ces composantes comme un seul accord; 3) appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires; 4) évaluer la valeur initiale des actifs au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative correspondante, ajusté en fonction des paiements de loyers payés d'avance ou courus comptabilisés à la date d'application initiale.

L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation de nouveaux actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives de 2,4 et 2,1 millions de dollars respectivement. Elle n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er janvier 2019.



RISQUES ET INCERTITUDES

Hydro Ottawa a adopté pour la gestion des risques et incertitudes une approche systématique intégrée aux processus opérationnels et à la présentation périodique du rendement organisationnel. Les capacités et les processus ont été établis à l'échelle de l'organisation pour permettre une détection efficace des événements susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs organisationnels et, le cas échéant, une intervention rapide.

Le cadre intégré de gestion des risques de la Société, établi par le conseil d'administration en 2006 et renouvelé chaque année, regroupe les rapports trimestriels sur les risques présentés au président et chef de la direction et au conseil d'administration. Ces rapports mettent en évidence les facteurs de risque potentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels à court et à long terme d'Hydro Ottawa et sur la mise en œuvre de son orientation stratégique. Le cadre intégré vient appuyer et compléter les cycles de planification stratégique et de planification opérationnelle annuelle de la Société grâce à une mise à jour des analyses de la conjoncture et à un examen périodique des hypothèses de planification.

Hydro Ottawa surveille les sources de risque qui sont structurelles au sein de ses champs d'activité et de l'industrie. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les

tendances macroéconomiques: l'état des marchés de capitaux et de l'investissement dans le secteur des services publics; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; la cybersécurité; le profil démographique de l'effectif, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; le déroulement et les conséquences d'événements comme les pandémies et les catastrophes naturelles, qui pourraient avoir des répercussions profondes et variées sur l'environnement socioéconomique et physique dans leguel la Société exerce ses activités; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risque façonneront l'évolution de l'industrie, ce qui pourrait entraîner des risques nouveaux et imminents qu'il faudra gérer de manière efficace.

Environnement stratégique et réglementaire

Orientation stratégique à long terme pour le secteur de l'électricité

Depuis son arrivée au pouvoir en juin 2018, le nouveau gouvernement de l'Ontario a fait plusieurs annonces stratégiques qui pourraient avoir une grande incidence sur l'évolution à long terme du secteur provincial de l'électricité. Mentionnons l'annulation de nombreux contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable, suivie de l'abrogation de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*; l'abolition du *Plan d'action contre le changement climatique* de l'Ontario, y compris le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario; et, enfin, l'abandon des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande dans la forme qu'ils revêtaient alors.

Dans le cadre de son Programme de renouvellement du marché, la SIERE a l'intention de délaisser les accords d'achat à long terme pour privilégier un mécanisme concurrentiel de mise aux enchères aux fins de l'approvisionnement en électricité supplémentaire. Ce changement, qui devrait débuter au milieu des années 2020, pourrait complexifier le marché.

Collectivement, ces initiatives stratégiques créent une incertitude considérable en ce qui a trait aux investissements futurs dans la production d'énergie renouvelable, les technologies de réseau émergentes, la remise à niveau de l'infrastructure énergétique et les services de gestion de l'énergie — tous des piliers de croissance clés déterminés dans l'Orientation stratégique de la Société.

L'engagement du gouvernement à rendre l'électricité « plus abordable » pourrait entraîner des changements considérables dans l'environnement économique où les SDL dont les tarifs sont réglementés, comme Hydro Ottawa limitée, exercent leurs activités. Le soutien réglementaire à l'appui des investissements dans le renouvellement de l'infrastructure de distribution vieillissante pourrait être sensiblement moindre que celui qui a été reçu dans

les cycles tarifaires précédents. Par ailleurs, les SDL qui souhaitent adapter leurs actifs et leurs activités en fonction des exigences d'un environnement de ressources énergétiques distribuées pourraient avoir plus de difficulté à obtenir une orientation et un soutien stratégiques et réglementaires.

Après le 31 décembre 2019, le gouvernement de l'Ontario a adopté, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures stratégiques ayant une incidence directe sur la Société et les autres sociétés de distribution locale. Il a notamment prolongé la période d'interdiction de débranchement des clients ainsi que les modifications à la tarification selon l'heure de consommation afin d'atténuer les coûts pour les clients.

Demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée

Le 10 février 2020, Hydro Ottawa limitée a déposé une demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période de 2021 à 2025. Les demandes tarifaires visant un recouvrement de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, qui pourrait faire appel à plusieurs intervenants, comporter des audiences publiques et entraîner un délai plus long avant que la décision soit rendue.

Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires rendues par la CEO permettront à Hydro Ottawa limitée de recouvrer intégralement les coûts prévus ou engagés ou que celle-ci pourra obtenir un rendement des capitaux propres déterminé. Dans le cas d'un refus de la CEO qui empêcherait Hydro Ottawa limitée d'affecter un financement appréciable aux dépenses en immobilisations ou aux charges d'exploitation, d'entretien et d'administration prévues, il est possible que l'entreprise ne soit pas en mesure de donner suite à ses programmes d'immobilisations prévus, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'offrir à ses clients un service d'électricité fiable en toute sécurité.

Pandémie de COVID-19

Après le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était devenue une pandémie. Partout dans le monde, des gouvernements nationaux et des administrations publiques intra-nationales ont interdit les déplacements, imposé la quarantaine et l'éloignement physique et pris d'autres mesures d'urgence visant à ralentir la propagation du virus. Alors même que ces mesures bouleversent profondément le déroulement des activités à l'échelle mondiale, y compris à tous les endroits où Hydro Ottawa exerce ses activités, la pandémie présente un risque de maladie et de mortalité à grande échelle.

Au moment de la préparation du présent rapport, il est impossible de prévoir avec certitude l'ampleur et la durée des répercussions de la pandémie. Seul l'avenir nous le dira. De même, on ne peut prévoir l'efficacité des vastes mesures financières ou monétaires et des mécanismes d'amélioration des liquidités mis en œuvre pour compenser les pertes financières subies par les entreprises et les particuliers. La pandémie expose donc la Société à des risques qui sont associés à divers paramètres financiers et qui pèsent sur la disponibilité de l'effectif, la gestion des actifs et la continuité du service.

Prix du marché de l'électricité

Les prix du marché de l'électricité varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché; la structure du marché; les conditions météorologiques ayant une incidence sur la charge électrique; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; et les développements en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'orientation stratégique gouvernementale.

Réalisation des grands projets

Le succès des grands projets et leur réalisation dans les délais impartis sont essentiels pour l'orientation stratégique à long terme de la Société, en particulier la croissance prévue de ses produits tirés de la production.

En raison de leur nature même, les grands projets présentent des facteurs de risque, entre autres des retards dans la construction; un dépassement de coûts; une performance de l'équipement ne répondant pas aux attentes; des délais dans l'obtention des autorisations de tous les ordres de gouvernement et de leurs organismes; ainsi que des problèmes techniques dans le raccordement au réseau.

Infrastructure de distribution et de production

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme afin d'échelonner les investissements nécessaires pour le remplacement de son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées, tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Ce plan prend aussi en compte les répercussions du changement climatique, en particulier les variations de la fréquence, de la gravité et des profils d'occurrence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le vieillissement de l'infrastructure présente un double risque pour les SDL : en plus de la rendre particulièrement vulnérable aux défaillances (par exemple en cas de phénomène météorologique extrême), il accroît la complexité et le coût de remise en état du réseau de distribution.

Les défaillances d'équipement pourraient aussi avoir une incidence négative sur la production d'électricité à l'une ou à l'autre des diverses installations de la Société.

Fluctuations des taux de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au huard peut réduire la valeur des actifs de la Société se trouvant aux États-Unis et des produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine peut réduire la capacité de la Société à financer une croissance supplémentaire sur le marché américain.

Économie

La conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments tels que l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée et la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

Cotes de crédit et taux d'intérêt

La Société conserve ses cotes de crédit élevées (catégorie investissement), mais sa croissance soutenue dans des champs d'activité à tarifs non réglementés pourrait avoir une incidence négative sur ses cotes à l'avenir.

Le taux d'intérêt est fixe pour environ 85 % de la dette de la Société, ce qui la met à l'abri de l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt. Le cas échéant, sa facilité de crédit serait touchée, mais dans une mesure limitée.

Infrastructure technologique

Le rendement de la Société repose sur des systèmes d'information complexes utilisés, d'une part, pour les activités de première ligne (par exemple le système d'information géographique, le système de gestion des interruptions de service et le système SCADA [Supervisory Control and Data Acquisition]) et, d'autre part, pour les processus administratifs (par exemple les systèmes de facturation et d'information sur la clientèle et les systèmes de planification des ressources de l'entreprise). Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate de la réponse aux besoins en technologie futurs ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales.

Bon nombre de ces systèmes clés utilisent les données et les signaux provenant de plusieurs centaines de milliers d'appareils intelligents (principalement les compteurs) ainsi que des systèmes et des interfaces Web connexes. Dans bien des cas, le traitement

des données fait appel à plusieurs interfaces automatisées et est tributaire de plusieurs entités internes et externes, notamment l'Entité responsable des compteurs intelligents de l'Ontario. Les risques associés à une fiabilité ou à une performance inadéquate de n'importe quel composant de ce réseau intégré, ou du réseau dans son ensemble, pourraient perturber des processus opérationnels clés.

On observe une convergence de plus en plus grande entre les systèmes opérationnels de base et les systèmes d'information organisationnels, ainsi qu'une automatisation croissante et une utilisation généralisée de technologies communes pour faciliter cette intégration et cette connectivité. La complexité et l'interconnexion de cette infrastructure technologique pourraient accroître les risques actuels et en créer de nouveaux.

Cybersécurité

La Société est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données. Par ailleurs, l'intégration des systèmes et des données va en augmentant dans le secteur de l'électricité. De ce fait, la Société est de plus en plus exposée aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient mettre en péril les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

Opinion des clients et des médias

Partout dans la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison de l'opinion négative de clients et de médias, qui est généralement attribuable aux prix élevés du produit de base, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle.

Régimes de retraite

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations au titre des prestations de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui reviennent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, une perte nette ou un déficit de financement éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont ces rajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du Régime de retraite principal d'OMERS.

Hydro Ottawa a aussi créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées distincts à l'intention de petits groupes d'employés en adoptant des procédures appropriées de financement et d'investissement ainsi que des mécanismes de surveillance adéquats, comme l'exige la loi. La volatilité des marchés de capitaux et des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations au titre des prestations de retraite et les charges de retraite nettes connexes. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement prévus à long terme. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement leur rendement réel.

Profil démographique de l'effectif

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

Consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs

Par suite de modifications structurelles touchant la propriété de plusieurs compagnies d'électricité en Ontario, on a observé une certaine consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs dans le secteur provincial de l'électricité. Il est difficile de déterminer à l'heure actuelle l'ampleur que pourrait prendre cette consolidation, le cas échéant, ainsi que son incidence éventuelle sur les relations de travail et la prestation des services.

Répercussions de phénomènes météorologiques violents

Des phénomènes météorologiques violents, de plus en plus amplifiés sous l'effet du changement climatique, peuvent avoir une grande incidence sur les résultats financiers, en partie en raison de la diminution des produits et de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des charges d'entretien engagées pour réparer ou remplacer l'infrastructure et l'équipement endommagés. Par ailleurs, de façon générale, les produits tirés de la distribution d'électricité augmentent en cas de temps violent et diminuent lorsque les conditions météorologiques sont clémentes.

Les phénomènes météorologiques violents ont aussi eu des répercussions sur le marché de l'assurance, en particulier pour le secteur de l'électricité. On s'attend à une augmentation substantielle des primes d'assurance pour le secteur de l'énergie et des services publics, alors même que l'industrie de l'assurance est moins disposée à offrir une protection contre les dommages.



PERSPECTIVES D'AVENIR

D'après les résultats enregistrés en 2019, Hydro Ottawa prévoit que le rendement de son principal champ d'activité, soit la distribution d'électricité, demeurera stable. Elle s'attend aussi à mener à bien en temps prévu son plan d'immobilisations actuel, conformément aux dispositions de sa demande tarifaire approuvée auparavant pour la période de 2016 à 2020. L'entreprise prévoit en outre — sous réserve des répercussions de l'événement survenu en 2020 sur lequel porte le prochain paragraphe — d'atteindre les objectifs, notamment les objectifs de rendement, établis dans son orientation stratégique pour cette période.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était devenue une pandémie. Afin de ralentir la propagation du virus, des gouvernements ont décrété une mise à l'arrêt de l'économie. Les répercussions financières de cette mesure sans précédent et les répercussions directes de la pandémie sur la santé humaine créent une grande incertitude sur le plan financier et opérationnel. Il faudra un certain de temps avant de connaître

l'efficacité des mesures financières et des autres mécanismes mis en œuvre pour compenser les pertes financières subies par les entreprises et les particuliers. Par conséquent, au moment de l'approbation du présent rapport et des états financiers consolidés, il est impossible de prévoir avec certitude l'ampleur des répercussions de la pandémie sur le rendement d'Hydro Ottawa. Seul l'avenir nous le dira.

Le 10 février 2020, Hydro Ottawa limitée a déposé auprès de la CEO sa demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période de 2016 à 2020. Le déroulement et l'achèvement du processus de demande constitueront une priorité tout au long de l'année à venir.

Dans cette demande tarifaire, Hydro Ottawa prévoit des dépenses en immobilisations requises de 500 millions de dollars, principalement pour le remplacement d'actifs ayant atteint la fin de leur durée de vie ou en cas de situation d'urgence et pour l'accroissement de la fiabilité et de la puissance. En plus des augmentations proposées au titre des tarifs de distribution facturés aux clients, le plan d'affaires d'Hydro Ottawa vise à lui permettre de continuer de respecter les



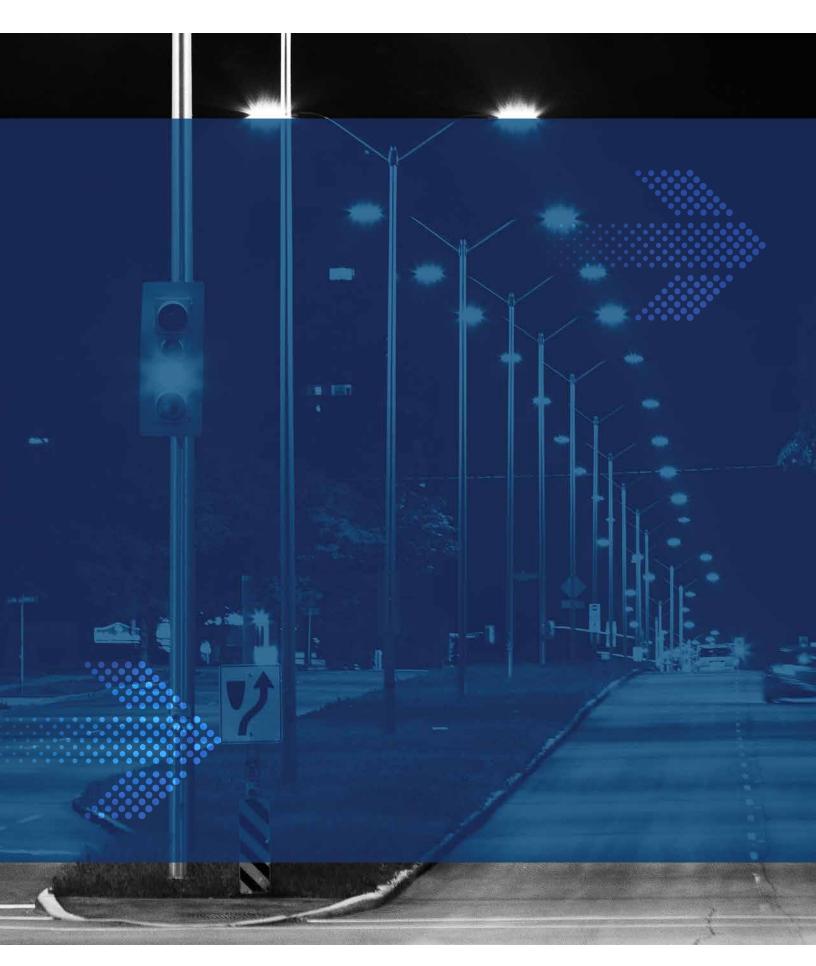
impératifs fondamentaux consistant à fournir un service d'électricité fiable en toute sécurité et à prix concurrentiels sur son territoire de desserte, tout en assurant une gestion efficace des répercussions de facteurs tels que l'infrastructure vieillissante, la croissance démographique et économique soutenue, l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques violents, l'évolution technologique, les menaces à la cybersécurité et les départs à la retraite. Son plan d'affaires pour la période de 2021 à 2025 a été conçu expressément de manière à soutenir les avantages utiles pour les clients, entre autres une personnalisation accrue, ainsi que le choix et la commodité au chapitre des points de contact et du service.

Hydro Ottawa continuera de tirer parti des avantages commerciaux associés à ses vastes activités diversifiées à tarifs non réglementés, notamment son portefeuille d'actifs de production d'énergie verte en Ontario et ailleurs qu'elle exploite sous la marque Portage Énergie ainsi que la gamme croissante de solutions et de services énergétiques commercialisés et fournis par Envari. Notre centrale agrandie aux chutes de la Chaudière fonctionne maintenant à plein régime, et nos deux centrales situées au Québec auront une puissance accrue lorsqu'elles seront remises en service au terme de leur remise à niveau plus tard en 2020. Ces installations continueront de bénéficier de la stabilité assurée par les ententes contractuelles en vigueur pour la vente de l'énergie qui y est produite. Entre-temps, Envari s'efforcera d'être bien placée pour saisir les occasions d'affaires qui pourraient découler de ces développements, car l'administration municipale et le gouvernement fédéral ont déclaré leur intention de viser des émissions de carbone nettes nulles respectivement à l'échelon local et à l'échelle nationale d'ici 2050.

Hydro Ottawa pourrait subir des répercussions de la poursuite de la réforme réglementaire et stratégique provinciale au cours de 2020, notamment les mesures stratégiques adoptées dans la lutte contre la pandémie. Soulignons notamment les mesures auxquelles on s'attend à l'appui de l'engagement du gouvernement provincial à réduire les tarifs résidentiels d'électricité de 12 % (et à accroître les gains d'efficience dans le secteur de la distribution, notamment grâce au regroupement d'entreprises) ainsi que de la poursuite de la modernisation et de la rationalisation des processus et exigences réglementaires de la CEO. Par ailleurs, la CEO et la SIERE examinent activement diverses questions stratégiques et réglementaires se rapportant aux ressources énergétiques distribuées. Les résultats de cet examen pourraient avoir une incidence sur la participation à long terme d'Hydro Ottawa à la production d'énergie verte (et sur l'offre de services d'économie d'énergie) et la mise à l'essai de la technologie et de l'infrastructure qui favoriseront la transformation de ses activités,



comme l'électrification des transports et l'aménagement d'un réseau transactionnel. En demeurant un chef de file dans ces domaines, Hydro Ottawa s'efforcera d'être bien placée pour connaître un succès durable selon l'ensemble des paramètres commerciaux et autres — dans la mesure où la situation après la pandémie le permettra —, dans une filière électrique de plus en plus « décarbonisée » et décentralisée et dans un contexte où les modes d'interaction des clients seront tout à fait différents.



États financiers consolidés 31 décembre 2019

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,

Bryce Conrad

Président et chef de la direction

Geoff Simpson
Chef des finances



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2019
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.e.N.C.R.L.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.H. .. L. R. L. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 16 avril 2020

État consolidé du résultat net Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
Produits des activités ordinaires et autres produits	<u> </u>	Ψ
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	904 030	857 383
Produits tirés de la distribution d'électricité (note 21)	184 215	181 050
Produits tirés de la production d'électricité	32 239	32 325
Produits tirés des services offerts aux entreprises (note 21)	33 939	28 998
Autres produits (note 21)	7 641	7 076
Produits tirés de la conservation et gestion de la demande	13 018	24 865
Produit lié à l'interruption des activités (notes 5 et 22)	3 312	6 865
	1 178 394	1 138 562
Charges		
Achat d'électricité	905 193	857 877
Charges d'exploitation (note 22)	144 883	145 694
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 7 et 9)	58 598	50 273
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 8)	10 719	11 907
	1 119 393	1 065 751
Résultat avant les éléments suivants :	59 001	72 811
Charges financières (note 23)	33 766	30 372
Produits d'intérêts	(1 394)	(1 530)
Quote-part du bénéfice des coentreprises [note 10 a)]	(669)	(577)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	27 298	44 546
Charge d'impôt sur le résultat (note 24)	15 783	17 144
Bénéfice net	11 515	27 402
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 6)	21 007	14 692
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	32 522	42 094
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle		(44)
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable	20 500	40 400
à l'actionnaire	32 522	42 138

État consolidé du résultat global Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	32 522	42 138
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	(2 527)	4 415
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(1 253)	806
Variation nette des soldes réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	973	(674)
Total du résultat global	29 715	46 685

Bilan consolidé Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	102 231	16 737
Débiteurs (note 5)	197 146	179 049
Impôt sur le résultat à recevoir	2 199	147
Charges payées d'avance	6 518	4 394
Stocks [note 11 b)]	1 128	1 435
Partie courante des billets à recevoir de parties liées (note 11)	8 564	6 575
	317 786	208 337
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 622 257	1 449 791
Immobilisations incorporelles (note 8)	124 610	123 870
Immeubles de placement (note 9)	4 262	2 482
Participations dans des coentreprises [note 10 a)]	15 273	11 690
Autre actif (note 5)	-	5 771
Billets à recevoir de parties liées (note 11)	6 942	9 386
Trésorerie soumise à des restrictions [note 16 b)]	2 550	1 350
Actifs d'impôt différé (note 24)	10 135	8 272
Total des actifs	2 103 815	1 820 949
Soldes réglementaires (note 6)	58 669	34 667
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 162 484	1 855 616
Passifs et capitaux propres Passifs courants		
Dette bancaire (note 12)	176 995	226 843
Créditeurs et charges à payer (note 13)	196 658	173 727
Impôt sur le résultat à payer	37	4 424
	373 690	404 994
Passifs non courants		
Produits différés (note 14)	130 993	108 395
Avantages du personnel futurs (note 15)	15 740	13 412
Dépôts de garantie des clients	26 888	26 503
Dette à long terme (notes 16 et 26)	1 060 733	773 390
Passifs d'impôt différé (note 24)	59 503	45 213
Autres passifs (note 17)	2 926	1 135
Total des passifs	1 670 473	1 373 042
Capitaux propres	200 452	000 450
Capital social (note 19)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global Résultats non distribués	2 397 239 447	5 204 229 318
	239 447	
Participation ne donnant pas le contrôle		(93)
Total des passifs et des capitaux propres	2 140 770	1 835 924
Soldes réglementaires (note 6)	21 714	19 692
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	2 162 484	1 855 616

Passifs éventuels, engagements et événement postérieur à la date de clôture (notes 27, 28 et 31)

État consolidé des variations des capitaux propres Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2017	228 453	657	(49)	209 080	438 141
Bénéfice net compte tenu de la variation nette					
des soldes réglementaires	_	_	(44)	42 138	42 094
Autres éléments du résultat global	-	4 547	_	_	4 547
Dividendes [note 19 b)]	_	_	_	(21 900)	(21 900)
Solde au 31 décembre 2018	228 453	5 204	(93)	229 318	462 882
Bénéfice net compte tenu de la variation nette					
des soldes réglementaires	-	_	_	32 522	32 522
Autres éléments du résultat global	_	(2 807)	_	_	(2 807)
Reclassement d'une participation ne donnant pas le					
contrôle au titre des ventes d'actions [note 19 c)]	_	_	93	(93)	_
Dividendes [note 19 b)]	-	_	_	(22 300)	(22 300)
Solde au 31 décembre 2019	228 453	2 397	_	239 447	470 297

Tableau consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	32 522	42 094
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	58 598	50 273
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 719	11 907
(Profit) perte à la sortie d'actifs non financiers	(563)	131
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	270	222
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(669)	(577)
Amortissement des produits différés (note 21)	(3 567)	(2 811)
Avantages du personnel futurs	` 421 [°]	205
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	32 372	28 842
Charge d'impôt sur le résultat	15 783	17 144
Autres	(17)	(511)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes	(/	(0.1)
liés à l'exploitation (note 25)	(8 983)	2 000
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(8 285)	(2 929)
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(32 160)	(28 654)
Apports de capital provenant de la clientèle	12 520	10 985
Apports de capital provenant des promoteurs	13 645	11 651
Variation des dépôts de garantie des clients	(773)	13 751
Variations nettes des soldes réglementaires	(21 007)	(14 692)
Variations nettee dee soldes regionientalises	100 826	139 031
	100 020	100 001
Investissement		/·
Acquisition d'immobilisations corporelles	(233 588)	(239 993)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7 743)	(4 190)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	19 059	573
Participations dans des coentreprises	(2 920)	(2 276)
Charges financières payées	(5 438)	(2 639)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	(1 200)	64 448
Remboursement des billets à recevoir des coentreprises	1 658	1 330
	(230 172)	(182 747)
Financement		
Produit de l'émission de titres de créance à long terme, déduction faite des frais d'émission	287 073	_
Remboursements d'obligations locatives	(85)	_
Dividendes versés [note 19 b)]	(22 300)	(21 900)
	264 688	(21 900)
Variation nette de la trésorerie	135 342	(65 616)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(210 106)	(144 490)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à la clôture de l'exercice	(74 764)	(210 106)

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (*Hydro Ottawa Holding Inc.*, « HOHI » ou la « Société ») est une société de portefeuille constituée en société le 3 octobre 2000 dont l'unique actionnaire est la Ville d'Ottawa. Les principales activités de la Société, lesquelles sont menées par ses filiales et par les coentreprises énumérées ci-dessous, consistent en la distribution d'électricité au sein de la Ville d'Ottawa, la production d'énergie renouvelable et la prestation des services aux entreprises liés à la distribution et à l'énergie. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 2711 Hunt Club Road, Ottawa (Ontario) K1G 5Z9.

Les principales filiales, toutes détenues en propriété exclusive par la Société, soit directement ou indirectement, étaient les suivantes au 31 décembre 2019 :

Filiale	Principales activités
Hydro Ottawa limitée (« Hydro Ottawa »)	Société réglementée de distribution d'électricité, régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») qui possède et exploite une infrastructure électrique dans la Ville d'Ottawa et le village de Casselman. Outre les services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.
Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa »)	Détient et exploite 16 centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 115 MW situées en Ontario et au Québec (aux chutes de la Chaudière) et dans l'État de New York. Les principales filiales d'Énergie Ottawa comprennent Chaudiere Hydro L.P. (« CHLP »), Hull Energy L.P. (« Hull Energy L.P. »), EONY Generation Limited (« EONY »), Chaudiere Hydro North L.P. (« CHLP North »), EO Generation L.P. (« EO Gen ») et Financière de la Chaudière S.E.C. (« FCSEC »).
Envari Holding Inc. (« Envari »)	Envari fournit des services spécialisés de gestion de l'énergie et des services d'infrastructure, lesquels étaient auparavant fournis par Énergie Ottawa. Ces services comprennent principalement des solutions clé en main liées à l'électricité, la conception de lampadaires, des services de conversion et d'entretien et des services exclusifs de vérification de câbles non destructive. Au nombre des principales filiales d'Envari, on retrouve notamment Envari Energy Solutions Inc. et Energy Ottawa Cable Testing Services Inc. (« Cable Q »).

La Société procède actuellement à des travaux de remise à niveau importants des centrales électriques détenues par Hull Energy LP et CHLP North (les « projets de remise à niveau »). Une fois les projets de remise à niveau achevés, les deux centrales vendront toute l'électricité produite à la province de l'Ontario dans le cadre de contrats d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans en vertu du Volet projets municipaux du programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »). FCSEC a été constituée par la Société le 3 mai 2019 afin de gérer les activités de financement des projets à long terme pour le compte de Hull Energy LP et de CHLP North.

Les coentreprises dans lesquelles la Société participait au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Coentreprise	Principales activités
PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») (détenue à 60 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 6 MW située au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») (détenue à 50,05 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 4 MW située au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.
Zibi Community Utility LP (« ZCU ») (détenue à 50 %)	Actuellement à l'étape de la conception en vue de la construction, de la détention et de l'exploitation d'un service public destiné au projet Zibi situé dans le centre-ville d'Ottawa et à Gatineau.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et leur publication a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 16 avril 2020.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les avantages du personnel futurs [voir la note 3 p)].

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures des organismes de réglementation et des gouvernements. La direction révise en permanence ses estimations et jugements à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en posant un jugement éclairé et en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables en conformité avec les principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les créances non facturées, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouvrés, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues. La direction se fonde sur l'historique de pertes et les informations prospectives, ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision.

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires sont tributaires de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO. La Société continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

iii) Comptabilisation des produits

La Société utilise la méthode à l'avancement pour comptabiliser les contrats à prix fixe visant l'offre de certains produits et services. L'utilisation de la méthode à l'avancement exige que la Société estime les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport au travail total à exécuter. La direction effectue des examens périodiques des coûts estimés pour achever les travaux, le degré d'avancement estimé, ainsi que les produits et les marges comptabilisés, contrat par contrat. L'incidence de toute révision des estimations des coûts et des résultats est reflétée dans la période au cours de laquelle la nécessité d'une révision est connue.

iv) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

v) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 o). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation, de la production d'électricité, de l'inflation, des taux de capitalisation finaux et des prix du marché futurs projetés, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. La direction tient compte de la conjoncture actuelle et de l'expérience passée et, au besoin, elle obtient l'avis de tiers pour étayer ses estimations.

vi) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vii) Apports de capital

Le moment où la clientèle s'acquitte de ses obligations de prestation relativement aux apports de capital est fonction de certaines estimations et hypothèses.

viii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

ix) Indice de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique, un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des taux du marché ou des taux d'intérêt.

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne la norme comptable internationale IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2019 relativement aux prix du marché de l'énergie dans l'État de New York. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) v)]. De plus amples renseignements sur l'analyse de la valeur d'utilité de 2019 par la direction sont présentés à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales, y compris celles qui sont décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Les opérations intersociétés et les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

b) Coentreprises

Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats*. Comme il est décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, la Société participe à trois coentreprises dans le cadre desquelles le contrôle est partagé avec des tiers aux termes d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

d) Réglementation – Hydro Ottawa

Hydro Ottawa est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, Hydro Ottawa a continué d'exercer ses activités selon une méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée (la « méthode incitative personnalisée ») prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance- Based Approach. Hydro Ottawa a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande portait sur le calcul des produits des activités ordinaires nécessaires au recouvrement des coûts et l'établissement d'un taux de rendement sur une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire. Les éléments clés du cadre de la méthode incitative personnalisée d'Hydro Ottawa comprennent l'établissement de plusieurs comptes réglementaires, à savoir : un compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices asymétrique, un compte d'écart lié aux besoins en revenus découlant de l'entrée d'immobilisations, un compte de report lié aux nouvelles installations, un compte de report lié aux ententes de recouvrement des coûts de raccordement et un compte de report lié au mécanisme de rajustement en fonction de l'efficience. Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs annuels pour la période allant de 2017 à 2020. Les tarifs de 2019 ont été établis en fonction de la demande d'établissement des tarifs incitative mise à jour pour l'année 4 déposée par la Société.

Hydro Ottawa demande l'établissement des tarifs de distribution en fonction des coûts estimatifs. Une fois les tarifs approuvés, ils ne sont pas ajustés si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs.

En janvier 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 14, Comptes de report réglementaires (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Réglementation – Hydro Ottawa (suite)

Hydro Ottawa a déterminé que certains soldes débiteurs et créditeurs attribuables aux activités à tarifs réglementés sont admissibles au traitement comptable réglementaire conformément à l'IFRS 14 et aux principes comptables prescrits par la CEO dans le *Manuel des procédures comptables* destiné aux distributeurs d'électricité. Les soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés à même les tarifs futurs, des produits qui doivent être remis aux clients ou recouvrés auprès d'eux, ou des soldes qui peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa relativement à l'acquisition de ces services.

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global par rapport aux frais qui ont été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Le facteur Y des installations tient compte de l'incidence sur les besoins en revenus des coûts d'investissement liés aux nouvelles installations d'administration et d'exploitation pour les exercices 2019 et 2020 et du remboursement au titre des besoins en revenus lié aux anciennes installations.
- Le compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite (« compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR ») cumule les intérêts sur l'écart entre les cotisations de la Société aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et les charges à payer au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisées à l'état du résultat net d'Hydro Ottawa limitée.
- Le mécanisme d'ajustement pour pertes de produits (le « MAPP ») retrace et élimine les pertes de produits tirés de la distribution d'électricité qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »).
- Le compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices (« MPB ») englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementées excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020.
- Les profits et les pertes sur la vente des anciennes installations se rapportent au profit après impôt lié à la vente des anciennes installations.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés.
 Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés.
 En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Réglementation – Hydro Ottawa (suite)

Les autres écarts et coûts reportés comprennent les éléments suivants :

- l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients;
- l'écart entre les profits réels ou les pertes réelles attribuables à la sortie d'immobilisations et les profits et pertes prévus;
- l'écart entre le facteur d'extension calculé au point de départ de 2014 et au point d'arrivée de l'exercice à l'étude tel qu'il est multiplié par les besoins en revenus énoncés dans le plan annuel portant sur les taux de l'année en question, aussi appelé le mécanisme de rajustement en fonction de l'efficience.

Hydro Ottawa comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Hydro Ottawa continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Selon que certains critères sont remplis ou non, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients lorsqu'elle transfère un bien ou un service à un client, que ce soit progressivement ou à un moment précis. Dans le cas de produits tirés d'autres sources, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires progressivement en tenant compte des faits et circonstances de l'accord.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente et d'autres sommes perçues pour le compte de tiers, dans le cadre des ententes génératrices de produits qui suivent :

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de la présente entente génératrice de produits et, par conséquent, elle les a présentés selon le montant brut.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité produite est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs conformément à l'entente contractuelle applicable.

iv) Services offerts aux entreprises

Les produits tirés des services aux entreprises s'entendent des produits gagnés aux termes de contrats pour prestation de services liés à des activités de distribution, à des projets de gestion et d'analyse clé en main liés à l'électricité, aux services d'installation et d'entretien des lampadaires, à des projets de raccordement de poteaux et de location de conduites, et à la vérification de câbles non destructive.

Certains services offerts aux entreprises (projets liés à la distribution, projets de gestion clé en main liés à l'électricité et services d'installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés progressivement et au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

v) Autres

Les autres produits visent essentiellement la location d'immeubles de placement, les apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires, et les autres frais liés aux comptes tels que les frais d'ouverture de compte et les pénalités de retard.

Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont fournis, tandis que les autres frais liés aux comptes sont comptabilisés à un moment précis. Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients actuels et futurs un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et sont amortis dans les produits des activités ordinaires selon le mode linéaire de façon progressive (c'est-à-dire au long de la période où le client recevra les services), ce qui correspond habituellement au taux utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle connexe (c'est-à-dire la durée d'utilité des biens connexes).

Les apports de capital reçus des promoteurs pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder les futurs clients au réseau de distribution de la Société sont considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les apports de capital reçus des promoteurs sont comptabilisés en tant que produits différés et amortis dans les produits tirés d'autres sources à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont également considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15 et, par conséquent, ils sont classés en tant que produits tirés d'autres sources et sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des parties liées.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

g) Produits tirés des subventions gouvernementales

Les produits tirés des programmes du gouvernement comme les programmes de CGD sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que toutes les conditions connexes ont été remplies. Les subventions reçues aux termes de la méthode de financement visant le recouvrement intégral des coûts sont comptabilisées à titre de produits sur une base systématique au cours de la période afin de correspondre aux coûts qu'elles sont censées compenser. Les primes fondées sur le rendement en vertu de la CGM sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable. Le 21 mars 2019, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario a annoncé que les programmes de CGD seraient progressivement supprimés jusqu'à la fin de 2021.

h) Impôt sur le résultat

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari sont chacune considérées comme un service municipal d'électricité et sont tenues de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur les bénéfices comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de leur capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de leurs produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant égal à l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

La Société évalue la possibilité de réaliser ses actifs d'impôts différés chaque date de clôture. Dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé. La Société prend en compte l'historique des pertes fiscales, les conditions économiques dans lesquelles elle exerce ses activités et ses prévisions et projections pour déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire.

Hydro Ottawa comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt futur devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs, tel que le prescrit la CEO.

EONY est assujettie au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*) étant donné que plus de 10 % des produits qu'elle tire des activités ordinaires proviennent d'activités menées hors des frontières municipales de la Ville d'Ottawa. PowerTrail est assujettie à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Impôt sur le résultat (suite)

Moose Creek LP, CHLP, EO Gen., CHLP North, Hull Energy LP, FCSEC et ZCU sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. L'impôt sur le résultat net est assumé par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

i) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels est classée en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

j) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation. La trésorerie et la dette bancaire sont compensées, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur (et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net, en tant que profit ou perte latent découlant des ajustements à la valeur de marché). Les actifs financiers sont classés selon le modèle économique de la Société qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et selon les modalités contractuelles des flux de trésorerie connexes.

Au moment de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il a été désigné comme un dérivé lors de la comptabilisation initiale.

La Société classe et évalue ensuite ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont des actifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et la dette à long terme sont des passifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Instruments financiers (suite)

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. Le risque de crédit propre à la Société et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les instruments financiers sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Les niveaux reflètent les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présentent comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances liées à l'électricité, des créances non facturées et des créances clients au moyen d'une méthode simplifiée, tel que le permet l'IFRS 9, au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté, la Société effectue une analyse quantitative et qualitative d'après sa propre expérience et en fonction des informations prospectives. La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en souffrance s'il est improbable que l'emprunteur rembourse ses créances intégralement à la Société sans qu'il soit nécessaire que la Société prenne des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan dans la mesure où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des bâtiments et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables, ouvrages de génie civil ainsi que des actifs en cours de construction. Les actifs au titre de droits d'utilisation selon l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont il est question à la note 3 u), sont classés dans les immobilisations corporelles dans les présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs. Ces apports sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation. Les indemnités versées par des tiers pour les immobilisations corporelles perdues, dépréciées ou abandonnées sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées lorsque l'indemnité devient exigible.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains, bâtiments et ouvrages

Terrains Indéfinie
Bâtiments et agencements 10 à 100 ans
Ouvrages de génie civil 100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité 10 à 60 ans

Production et autre

Matériel de production 10 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables 100 à 125 ans
Mobilier et matériel 5 à 40 ans
Matériel roulant 7 à 15 ans

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis.

Les coûts d'emprunt sont incorporés au coût de l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 15 ans
Autres droits contractuels	
Ententes visant des apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité (« CAE »)	15 ans
Coûts contractuels différés	15 ans

n) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement en vue de l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction, et les immeubles de placement amortissables ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement dans l'état consolidé du résultat net.

o) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à titre de perte de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) et les actifs en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Pour établir la valeur recouvrable de l'actif d'une UGT, la Société détermine sa valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif de l'UGT. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les valeurs finales sont prises en compte dans le cadre de la détermination du calcul de la valeur d'utilité par la direction et elles s'appuient sur une approche fondée sur les multiples du bénéfice faisant intervenir le taux de capitalisation final.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

p) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés d'Hydro Chaudiere S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudiere »), régime qui offre des prestations de retraite à certains des employés de la Société. Le régime de retraite Hydro Chaudiere est comptabilisé comme suit :

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

- i) Régimes de retraite (suite)
 - Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudiere sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
 - Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.
 - La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.
 - Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudiere sont évaluées et révisées au besoin.
 - Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudiere pour l'exercice au cours duquel il survient.

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société comprennent une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cependant, dans le cas d'Hydro Ottawa, ces montants sont reclassés dans le solde débiteur de comptes réglementaires, comme l'autorise la CEO.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

iii) Avantages du personnel

La Société offre des avantages du personnel à court terme comme une assurance salaire, une assurance emploi, des congés à court terme rémunérés, des congés de maladie et une assurance soins médicaux et dentaires. Ces avantages sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus et leur valeur n'est pas actualisée. Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés à titre de charge, sauf s'ils peuvent être inscrits à l'actif au titre du coût d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif est inscrit au titre des avantages du personnel à court terme non payés, le cas échéant, relativement aux services rendus pour la période écoulée.

La Société comptabilise un passif au titre du coût prévu des congés de maladie accumulés non acquis à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La Société présente son obligation au titre des congés de maladie accumulés non acquis en tant que passif non courant puisqu'elle ne prévoit pas devoir régler l'ensemble des congés de maladie dans les 12 mois suivant la date de clôture.

q) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts de garantie des clients visant à garantir le paiement des factures d'électricité comprennent les intérêts connexes qui sont dus aux clients. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

r) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

s) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires conformément à ce qui est énoncé à la note 3 e) v).

t) Frais d'émission de titres d'emprunt

Les frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis sur la durée de vie de l'instrument connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), comme il en est question à la note 4 a) i) des présents états financiers consolidés.

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est un contrat de location ou s'il en contient un en déterminant si ce contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

i) En qualité de preneur

À titre de preneur, la Société comptabilise les contrats de location comme des actifs au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement au coût et, par la suite, au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût initial de l'actif au titre du droit d'utilisation équivaut au montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, majoré des coûts initiaux engagés pour mettre les actifs en service. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont classés dans les immobilisations corporelles dans les présents états financiers consolidés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui n'ont pas été effectués à la date de début. Les paiements de loyers sont actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Société qui reflète la capacité de cette dernière à emprunter de l'argent pour une durée similaire, pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif sous-jacent ou un titre similaire dans un environnement économique similaire. Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la Société de la somme qu'elle s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société réévalue sa décision d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro. Les paiements en vertu des obligations locatives sont ventilés entre la charge financière et une réduction du solde de l'obligation locative.

Si la Société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif au titre du droit d'utilisation avant la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité selon le mode linéaire. Dans le cas contraire, l'amortissement est calculé sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif. La durée d'un contrat de location comprend les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les coûts directs initiaux engagés avant le début du contrat de location ne sont pas dépréciés.

Les paiements versés aux termes des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation sur la durée des contrats de location à l'état du résultat net.

ii) En qualité de bailleur

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. La Société détient un contrat de location en tant que bailleur relatif à des terrains et à des bâtiments. Selon les modalités du contrat de location, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ne sont pas transférés au preneur et, par conséquent, le contrat de location a été classé comme un contrat de location simple. Les loyers tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location applicable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Contrats de location (suite)

Avant le 1^{er} janvier 2019, tous les autres contrats de location hormis les contrats de location-financement ont été classés comme des contrats de location simple et les actifs loués n'ont pas été comptabilisés au bilan consolidé de la Société. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple ont été comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

v) Stocks

Les stocks se composent des matériaux et des fournitures utilisés aux fins de l'installation et de l'entretien des lampadaires dans le cadre des services aux entreprises fournis par la Société. Les stocks sont évalués à la moyenne pondérée des coûts variables ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Selon la méthode du coût moyen pondéré, le coût de chaque élément est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'une période et du coût d'éléments similaires achetés au cours de la période. La valeur nette de réalisation s'entend du prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables, le cas échéant.

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée selon laquelle elle n'est pas tenue de retraiter les chiffres des périodes comparatives, mais doit plutôt comptabiliser l'effet cumulatif à son bilan d'ouverture, et elle applique la norme de façon prospective. Par conséquent, l'information financière comparative continue d'être présentée selon la norme comptable internationale 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et l'interprétation 4 de l'International Financial Reporting Interprétations Committee, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (l'« IFRIC 4 »).

L'IFRS 16 élimine l'ancien double modèle (axé sur le bilan et hors bilan) et facilite la comparaison des entreprises qui louent des actifs et celles qui achètent des actifs, au moyen d'une méthode unique axée sur le bilan. Aux termes de l'IFRS 16, tous les contrats de location du point de vue du preneur sont comptabilisés au bilan; une exemption est toutefois prévue pour les contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de location de faible valeur. La comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangée.

Au moment de la transition à l'IFRS 16, la Société a choisi d'utiliser la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location. La Société a appliqué la définition d'un contrat de location en vertu de l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019. En outre, la Société a choisi les mesures de simplification qui suivent : 1) exclure les contrats de location dont la durée se termine dans les douze mois suivant la date de conclusion du contrat; 2) ne pas séparer les composantes non locatives, mais plutôt comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme un seul accord; 3) appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires; 4) évaluer la valeur initiale des actifs au titre de droits d'utilisation au montant de l'obligation locative correspondante, ajusté des paiements de loyers payés d'avance ou courus comptabilisés à la date d'application initiale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES (SUITE)

L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation de nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives de 2 389 \$ et de 2 092 \$, respectivement, et n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Les nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation se rapportent aux terrains et aux toits loués à des fins de production d'énergie hydroélectrique et solaire. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les engagements aux termes de contrats de location simple présentés en vertu de l'IAS 17 au 31 décembre 2018, actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de l'application initiale, et les obligations locatives comptabilisées au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019 :

\$
39 994
60
(36 173)
(715)
3 166
(1 074)
2 092

La valeur initiale des actifs au titre de droits d'utilisation lors de la transition à l'IFRS 16 comprend l'obligation locative de 2 092 \$ dans le tableau ci-dessus, des coûts de 227 \$ précédemment comptabilisés comme des immobilisations incorporelles qui sont maintenant considérés comme des coûts directs initiaux d'un actif au titre de droits d'utilisation lié à des terrains, et des coûts de 70 \$ précédemment comptabilisés comme des charges payées d'avance qui sont maintenant inclus dans un actif au titre du droit d'utilisation lié à des terrains.

5. DÉBITEURS

	2019 \$	2018 \$
Créances liées à des contrats conclus avec des clients	Ψ	Ψ
Créances liées à l'électricité	58 218	59 933
Créances non facturés liés à l'électricité	78 417	80 180
Créances clients et autres débiteurs	34 325	18 336
Montants à recevoir de parties liées (note 29)	18 036	15 009
Moins : la correction de valeur pour pertes [note 20 c)]	(2 046)	(2 541)
	186 950	170 917
Créances liées à d'autres sources		
Conservation et gestion de la demande	2 472	1 503
Taxes de vente à recevoir	3 974	6 164
Produit d'assurance à recouvrer - événement relatif au groupe 1	2 554	465
Produit d'assurance à recouvrer - inondations (note 22)	1 196	
	197 146	179 049

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

5. DÉBITEURS (SUITE)

Le 19 août 2017, le groupe turbine-alternateur 1 (un groupe parmi quatre) de CHLP a subi une défaillance en raison d'un défaut de fabrication et a subi des dommages importants, ce qui a nécessité une révision complète (l'« événement relatif au groupe 1 »]. La Société a comptabilisé un actif au titre de la garantie de 5 771 \$ au 31 décembre 2018 relativement à la réparation du groupe 1 par un sous-traitant, qui a été achevée au cours de l'exercice. Le contrat de la Société avec ledit sous-traitant et sa police d'assurance relative à la construction de sa centrale électrique prévoit une indemnisation pour interruption d'activité dans des circonstances telles que l'événement relatif au groupe 1. En 2019, la Société a comptabilisé une indemnisation de 2 887 \$ (6 865 \$ en 2018) en vertu de sa police d'assurance pour la perte de produits tirés de la production d'électricité, ce qui porte sa réclamation totale à 11 352 \$ (8 465 \$ en 2018). Au 31 décembre 2019, la Société a reçu un produit en trésorerie de 8 798 \$ (8 000 \$ en 2018) de son fournisseur d'assurance en lien avec ces pertes de produits, et a comptabilisé un produit lié à l'interruption des activités de 2 554 \$ (465 \$ en 2018). Le groupe 1 a été remis en service le 9 juin 2019, date à laquelle la Société a cessé de présenter des réclamations pour perte de produits en vertu de ce contrat et de sa police d'assurance.

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

Facteur Y des installations 1 - 2 592 3 500		Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2018 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾	2019 \$
réglementaires 1 392 125 4 — Écarts liés au règlement 1 à 5 2 003 4 203 — (1 265) 4 Facteur Y des installations 1 — 2 592 — — 5 Compte de la comptabilité de trésoreire par rapport à la comptabilité de trésoreire par rapport à la comptabilité de trésoreire par rapport à la comptabilité de des ACR 1 à 5 6 1 522 — (278) — Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits 1 à 5 3 100 1 436 — — — 4 Actif réglementaire au titre de l'impôt différé 2 25 806 12 253 — — 3 Perte à la sortie d'actifs 1 à 5 1 383 2 218 — — — 3 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 — — — 3 Soldes créditeurs de comptes réglementaires Compte de remboursement de passifs réglementaires 1 1 623 8 179 (8 051) — — 5 Écarts liés au règlement 1 à 5 3 387 387 — — — 5 Compte de report au titre des							
Facteur Y des installations 1 - 2 592 2 Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR 1 à 5 6 1 522 - (278) Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits 1 à 5 3 100 1 436 4 Actif réglementaire au titre de l'impôt différé 2 25 806 12 253 34 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 383 2 218 3 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 3 Soldes créditeurs de comptes réglementaires Compte de remboursement de passifs réglement 1 à 5 13 437 (1 787) - (897) 10 MPB 1 à 5 3 387 387 3 Compte de report au titre des		1	392	125	4	_	521
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR 1 à 5 6 1 522 - (278) Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits 1 à 5 3 100 1 436 34 Actif réglementaire au titre de l'impôt différé 2 25 806 12 253 34 Perte à la sortie d'actifs 1 à 5 1 383 2 218 34 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 34 Soldes créditeurs de comptes réglementaires Compte de remboursement de passifs réglementaires 1 1 623 8 179 (8 051) - 5 Écarts liés au règlement 1 à 5 13 437 (1 787) - (897) 14 MPB 1 à 5 3 387 387 3 Profit sur la vente d'anciennes installations 1 - 2 152 2 Compte de report au titre des	carts liés au règlement	1 à 5	2 003	4 203	_	(1 265)	4 941
trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR 1 à 5 6 1 522 - (278) des ACR 1 à 5 6 1 522 - (278) des ACR Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits 1 à 5 3 100 1 436 4 Actif réglementaire au titre de l'impôt différé 2 2 5806 12 253 33 Perte à la sortie d'actifs 1 à 5 1 383 2 218 34 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 34 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 35 Autres écarts de comptes réglementaires Soldes créditeurs de comptes réglementaires Compte de remboursement de passifs réglementaires 1 1 623 8 179 (8 051) - 5 6 6 1 522 5 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	acteur Y des installations	1	_	2 592	_	_	2 592
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits 1 à 5 3 100 1 436 - - - 4 Actif réglementaire au titre de l'impôt différé 2) 25 806 12 253 - - 33 Perte à la sortie d'actifs 1 à 5 1 383 2 218 - - - 3 Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 - - - 3 Soldes créditeurs de comptes réglementaires 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 6 7 - - 3 6 6 7 - - - 3 6 7 - </td <td>trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre</td> <td>1 à 5</td> <td>6</td> <td>1 522</td> <td>_</td> <td>(278)</td> <td>1 250</td>	trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre	1 à 5	6	1 522	_	(278)	1 250
différé 2) 25 806 12 253 - - 38 Perte à la sortie d'actifs 1 à 5 1 383 2 218 - </td <td></td> <td></td> <td>3 100</td> <td>1 436</td> <td>_</td> <td>_</td> <td>4 536</td>			3 100	1 436	_	_	4 536
Autres écarts et coûts reportés 1 à 5 1 977 1 192 - <td></td> <td>2)</td> <td>25 806</td> <td>12 253</td> <td>_</td> <td>_</td> <td>38 059</td>		2)	25 806	12 253	_	_	38 059
34 667 25 541 4	erte à la sortie d'actifs	1 à 5	1 383	2 218	_	_	3 601
Soldes créditeurs de comptes réglementaires Compte de remboursement de passifs réglementaires 1 1623 8179 (8051) - 6000 - 60	ıtres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 977	1 192	_	_	3 169
réglementaires Compte de remboursement de passifs réglementaires 1 1 623 8 179 (8 051) - - 2 52 Écarts liés au règlement 1 à 5 13 437 (1 787) - (897) 10 52 MPB 1 à 5 3 387 387 -			34 667	25 541	4	(1 543)	58 669
de passifs réglementaires 1 1 623 8 179 (8 051) – 7 Écarts liés au règlement 1 à 5 13 437 (1 787) – (897) 10 MPB 1 à 5 3 387 387 – – – - <							
MPB 1 à 5 3 387 387 3 Profit sur la vente d'anciennes installations 1 - 2 152 2 Compte de report au titre des	•	1	1 623	8 179	(8 051)	_	1 751
Profit sur la vente d'anciennes installations 1 – 2 152 – – – 2 Compte de report au titre des	carts liés au règlement	1 à 5	13 437	(1 787)	_	(897)	10 753
installations 1 – 2 152 – – – 2 Compte de report au titre des	PB	1 à 5	3 387	387	_	_	3 774
		1	_	2 152	_	_	2 152
de retraite 1 à 5 272 12 – (278)	avantages complémentaires	1 à 5	272	12	_	(278)	6
	utres écarts et coûts reportés				_	` '	3 278
19 692 11 616 (8 051) (1 543) 2 °			19 692	11 616	(8 051)	(1 543)	21 714

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2017 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾	2018 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	_	437	196	(241)	392
Écarts liés au règlement	1 à 5	2 508	(505)	_	_	2 003
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	782	_	_	(782)	_
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	3 1 à 5	2 571	529	_	_	3 100
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR	1 à 5	_	6	_	_	6
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	16 797	9 009	_	_	25 806
Perte à la sortie d'actifs	1 à 5	907	476	_	_	1 383
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 464	513	-	_	1 977
		25 029	10 465	196	(1 023)	34 667
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	1 464	13 214	(13 056)	_	1 622
Écarts liés au règlement	1 à 5	20 761	(7 325)	_	_	13 436
MPB	1 à 5	1 385	2 002	_	_	3 387
Compte de report au titre des avantages complémentaires de					,	
retraite	1 à 5	_	1 054	_	(782)	272
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	899	76	_	_	975
		24 509	9 021	(13 056)	(782)	19 692

¹⁾ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

Les soldes réglementaires suivants incluent les intérêts courus, qui sont présentés dans la variation nette des soldes réglementaires :

- Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires comprennent des produits d'intérêts courus de 105 \$ (frais d'intérêts de 145 \$ en 2018).
- Les écarts liés au règlement comprennent des produits d'intérêts courus de 26 \$ (frais d'intérêts de 52 \$ en 2018).
- Les autres écarts et coûts reportés comprennent des frais d'intérêts courus de 80 \$ (produits d'intérêts de 36 \$ en 2018).

Plus de précisions et des descriptions ayant trait aux soldes débiteurs et créditeurs de comptes réglementaires susmentionnés sont présentées aux notes 3 d) des présents états financiers consolidés.

²⁾ Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé [note 3 h)].

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et ouvrages \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2017	195 994	898 832	236 025	80 136	1 410 987
Entrées, déduction faite des virements	8 662	110 378	13 666	67 084	199 790
Entrées liées aux projets de remise à niveau	_	_	_	35 476	35 476
Sorties	_	(563)	(617)	(290)	(1 470)
Écarts de change	1 476	-	3 186	76	4 738
Solde au 31 décembre 2018	206 132	1 008 647	252 260	182 482	1 649 521
Entrées, déduction faite des virements	79 002	130 865	25 462	(82 869)	152 460
Entrées liées aux projets de remise à niveau	_	_	_	99 663	99 663
Actifs au titre de droits d'utilisation : 1er janvier 2019 (note 4)	2 389	_	_	_	2 389
Sorties	(20 641)	(5 260)	(8 738)	_	(34 639)
Virement aux immeubles de placement	(1 827)	_	_	_	(1 827)
Écarts de change	(863)	_	(1 937)	(20)	(2 820)
Solde au 31 décembre 2019	264 192	1 134 252	267 047	199 256	1 864 747
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2017	(13 322)	(104 621)	(31 853)	_	(149 796)
Amortissement	(4 878)	(33 221)	(12 054)	_	(50 153)
Sorties	_	383	230	_	613
Écarts de change	(19)		(375)		(394)
Solde au 31 décembre 2018	(18 219)	(137 459)	(44 052)	_	(199 730)
Amortissement	(7 527)	(36 358)	(14 584)	_	(58 469)
Sorties	7 310	2 530	5 517	_	15 357
Écarts de change	98	_	254	_	352
Solde au 31 décembre 2019	(18 338)	(171 287)	(52 865)	_	(242 490)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2018	187 913	871 188	208 208	182 482	1 449 791
Au 31 décembre 2019	245 854	962 965	214 182	199 256	1 622 257

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au 1^{er} janvier 2019, au moment de la transition à l'IFRS 16, la Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 2 389 \$, comme il est expliqué à la note 4. Au 31 décembre 2019, les terrains et les bâtiments comprenaient des actifs au titre de droits d'utilisation de 2 406 \$ ayant des durées allant de 14 à 21 ans qui étaient composés d'un coût de 2 530 \$ et de l'amortissement cumulé de 124 \$ (s.o. en 2018) comptabilisés pour l'exercice à l'étude.

Au 31 décembre 2019, les actifs en cours de construction se composaient surtout des projets de remise à niveau dont il a été question à la note 1 des présents états financiers consolidés. Au cours de l'exercice, la Société a achevé la construction de nouveaux bâtiments d'administration et d'exploitation, qui étaient classés comme étant en cours de construction à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la Société a vendu à des tiers deux installations (y compris des terrains et des bâtiments) héritées de services publics antérieurs à la fusion (c'est-à-dire avant le 3 octobre 2000) pour un produit total en trésorerie de 16 000 \$. En outre, la Société a reclassé une parcelle de terrain vacant d'une valeur comptable de 1 827 \$ des immobilisations corporelles aux immeubles de placement, car elle n'est plus utilisée dans le cadre de ses activités.

Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte sur la sortie d'immobilisations corporelles de 1 209 \$ en raison d'une inondation, comme il est décrit à la note 22 des présents états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût de l'actif, au titre des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 5 122 \$ (2 639 \$ en 2018). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2019 a été de 3,4 % (3,4 % en 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Autres droits contractuels	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût	·	·	·	·	<u>-</u>
Solde au 31 décembre 2017	60 346	65 564	24 446	13 011	163 367
Entrées, déduction faite des virements	(5)	1 743	1 851	613	4 202
Écarts de change	2 119	33	_	12	2 164
Sorties	_	_	_	(252)	(252)
Solde au 31 décembre 2018	62 460	67 340	26 297	13 384	169 481
Entrées, déduction faite des virements	438	1 972	11 710	(1 529)	12 591
Virement aux immobilisations corporelles aux termes de l'IFRS 16 (note 4)	-	_	-	(227)	(227)
Écarts de change	(1 263)	(19)	_	_	(1 282)
Sorties	_	(1 969)	_	_	(1 969)
Solde au 31 décembre 2019	61 635	67 324	38 007	11 628	178 594
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 décembre 2017	(5 440)	(26 340)	(1 422)	_	(33 202)
Amortissement	(2 136)	(9 104)	(667)	_	(11 907)
Écarts de change	(482)	(20)	_	_	(502)
Solde au 31 décembre 2018	(8 058)	(35 464)	(2 089)	_	(45 611)
Amortissement	(3 656)	(6 305)	(758)	_	(10 719)
Écarts de change	373	14	_	_	387
Sorties	_	1 959	_	_	1 959
Solde au 31 décembre 2019	(11 341)	(39 796)	(2 847)	_	(53 984)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2018	54 402	31 876	24 208	13 384	123 870
Au 31 décembre 2019	50 294	27 528	35 160	11 628	124 610

Les autres droits contractuels s'entendent des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ententes relatives aux apports de capital ») qui régissent la construction par Hydro One Networks Inc. (« HONI ») de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de la prestation de services aux clients d'Hydro Ottawa, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée. Chaque entente relative aux apports de capital est d'une durée de 25 ans. Toutes les modalités des ERRC respectent le *Code des réseaux de transport* (le « Code ») publié par la CEO.

Après avoir procédé à un examen de la durée d'utilité de ses immobilisations incorporelles, la direction a déterminé que la durée d'utilité de deux logiciels informatiques clés devait être prolongée pour se conformer à la stratégie de remplacement des technologies de l'information de la Société. L'incidence de ce changement d'estimation correspond à une réduction de la charge d'amortissement d'environ 2 200 \$ pour l'exercice à l'étude.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût de l'actif des coûts d'emprunt de 316 \$ (79 \$ en 2018) inscrits au titre des immobilisations corporelles. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2019 a été de 3,4 % (3,4 % en 2018).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (79 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »). Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière soit l'UGT CHLP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 575 \$) et l'UGT CHLP North (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 7 366 \$), lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. La Société conserve également les droits relatifs à l'eau à durée indéterminée (21 % ou 4 634 \$ US convertis en \$ CA) visant deux de ses centrales hydroélectriques d'EONY, droits qui découlent de contrats conclus avec la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC »). Les licences accordées par la FERC sont d'une durée indéterminée, car la Société a été dûment exemptée de devoir se qualifier à nouveau pour obtenir ces licences vu l'ampleur des centrales.

Les tests de dépréciation annuels auxquels la Société soumet les UGT CHLP et CHLP North sont fondés sur le calcul de la valeur d'utilité. Les calculs de la valeur d'utilité effectués par la direction, qui font l'objet de certaines estimations tel qu'il est décrit à la note 2 d) v), sont fondés sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes du contrat d'offre standard de 40 ans de chacune des UGT, alors que les sorties de trésorerie sont fondées sur l'expérience de la direction et les données fournies par des tiers, compte tenu du coût estimé pour mener à bien les projets de remise en état. La principale hypothèse aux fins de tous les calculs de la valeur d'utilité a été le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 4,0 % (4,6 % en 2018).

Le test de dépréciation que la Société a effectué à la lumière des circonstances présentées à la note 2 d) ix) était fondé sur le calcul de la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité effectué par la direction était fondé sur les prévisions, établies par suite d'une consultation avec des tiers, des prix de l'énergie à New York et des produits supplémentaires. Les autres hypothèses clés retenues dans le calcul de la valeur d'utilité comprenaient un taux d'actualisation par l'intermédiaire d'un coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») de 6,1 % (6,9 % en 2018), un taux d'inflation aux États-Unis de 2,3 % (2,2 % en 2018) et un taux de capitalisation final de 6,2 % (6,7 % en 2018). La production historique et les plans d'investissement et d'entretien futurs constituent également des hypothèses importantes dans l'analyse de la valeur d'utilité.

Après avoir effectué ses tests de dépréciation, la direction a conclu que la valeur comptable des actifs de production d'électricité susmentionnés dépassait leur valeur d'utilité d'un montant négligeable. Ce montant est inclus dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dans les présents états financiers consolidés. Le test de dépréciation de la Société pour 2018 n'a pas donné lieu à une charge de dépréciation.

9. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	2 482	2 602
Entrées	82	_
Virement à partir des immobilisations corporelles (note 7)	1 827	_
Amortissement	(129)	(120)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	4 262	2 482

La juste valeur des immeubles de placement se chiffre à 7 471 \$. La juste valeur est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 19 mai 2019 ainsi que sur une évaluation par un tiers de la parcelle de terrain qui a été virée à partir des immobilisations corporelles (note 7).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

a) Sommaire des participations dans des coentreprises

	2019	2018
	\$	\$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 734	4 503
Quote-part du bénéfice	506	231
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	5 240	4 734
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 737	4 366
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	214	382
Autres éléments d'ajustement liés au bénéfice	8	21
Distributions sans effet sur la trésorerie	(6)	(32)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 953	4 737
Zibi Community Utility LP (50 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	2 219	_
Dépenses en immobilisations	2 920	2 276
Quote-part de la perte	(59)	(57)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	5 080	2 219
Total des participations dans des coentreprises	15 273	11 690

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

b) Sommaire du bilan et de l'état du résultat net

	2019	2018
	\$	\$
Moose Creek LP		
Actifs courants	623	946
Actifs non courants	11 932	12 625
Total des actifs	12 555	13 571
Passifs courants	1 063	2 271
Passifs non courants	780	1 600
Total des passifs	1 843	3 871
Produits des activités ordinaires	3 676	3 590
PowerTrail		
Actifs courants	954	1 192
Actifs non courants	10 397	11 134
Total des actifs	11 351	12 326
Passifs courants	460	1 557
Passifs non courants	2 298	2 523
Total des passifs	2 758	4 080
Produits des activités ordinaires	3 717	3 638
Zibi Community Utility LP		
Actifs courants	3 715	3 168
Actifs non courants	8 881	3 453
Total des actifs	12 596	6 621
Passifs courants	1 517	1 980
Passifs non courants	928	212
Total des passifs	2 445	2 192
Produits des activités ordinaires	160	122

c) Facilité de crédit

PowerTrail maintient une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Par ailleurs, Power Trail continue de maintenir une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2018) pour fournir des lettres de crédit de soutien à la SIERE. Au 31 décembre 2019, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2018) sous forme de lettres de crédit de soutien et n'avait aucun solde impayé sur cette ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant au 31 décembre 2018). Les deux facilités prévoient des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

11. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

	2019 \$	2018 \$
Billet de Moose Creek LP, 6,0 %, échéant le 1er janvier 2025	793	1 653
Billets de PowerTrail, ne portant pas intérêt, remboursés au cours de l'exercice	-	798
Billet de la ville d'Ottawa, 3,0 %	14 713	13 510
	15 506	15 961
Moins la partie courante	(8 564)	(6 575)
	6 942	9 386

a) Moose Creek LP

Le billet à recevoir de Moose Creek LP consiste en un billet non garanti d'une durée de 10 ans, prévoyant des remboursements trimestriels de capital et d'intérêts réunis. Les paiements accélérés de capital de 500 \$ approuvés par le conseil d'administration ont été versés en plus des paiements trimestriels réguliers de capital et d'intérêts réunis en 2019. Les paiements futurs de capital et d'intérêts sur les billets à payer sont les suivants : 401 \$ en 2020 et 392 \$ en 2021.

b) Ville d'Ottawa

La Société est partie à deux ententes avec la Ville d'Ottawa (la « Ville ») en lien avec la fourniture de services liés aux lampadaires. Sur une période estimative de six ans à compter de la date de signature des ententes en février 2016, la Société a pour mandat de convertir d'anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Alors que les paiements trimestriels exigibles au titre du contrat d'entretien sont effectués selon des conditions standard de 30 jours, les montants relatifs au contrat de conversion sont facilités par un billet ouvert à long terme portant intérêt à un taux fixe de 3 %. Les montants facturés à la Ville dans le cadre du contrat de conversion sont ajoutés au billet à recevoir au fur et à mesure que les travaux progressent vers leur achèvement final. Comme le stipule le contrat de conversion, la Ville doit verser à la Société des paiements trimestriels en fonction des économies liées à l'électricité, à l'entretien et aux dépenses d'investissement que la Ville a réalisées grâce aux lampadaires utilisant des ampoules DEL plus efficients installés à ce jour, jusqu'à ce que le billet soit remboursé en totalité. De l'encours total du billet à recevoir au 31 décembre 2019, une tranche de 1 818 \$ représente les travaux en cours facturés au début de 2020 (2 412 \$ facturés au début de 2019 au 31 décembre 2018). La Société estime qu'un montant de 8 163 \$ sera remboursé en 2020 et elle s'attend à ce que la tranche restante de 6 551 \$ soit perçue en 2021.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait des stocks de 1 128 \$ (1 435 \$ au 31 décembre 2018) relativement aux contrats de conversion et d'entretien des lampadaires de la Ville d'Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a passé en charges des stocks de 4 338 \$ (5 423 \$ en 2018) à titre de coûts des produits vendus, montant qui est inclus dans les coûts d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

12. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Société continue de maintenir une facilité de crédit d'un montant de 340 750 \$ et de 200 \$ US au 31 décembre 2019 (340 750 \$ et 200 \$ US au 31 décembre 2018). La facilité comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ (190 000 \$ en 2018), qui vient à échéance le 1^{er} août 2022, ainsi qu'une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2018) qui peut servir au refinancement de la dette et au soutien des activités quotidiennes, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (750 \$ et 200 \$ US en 2018), venant toutes à échéance le 1^{er} août 2022. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties. La facilité de crédit n'est pas garantie et est assortie de clauses financières restrictives habituelles, y compris un ratio d'endettement qui ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital et une clause de sûreté négative interdisant de grever les actifs de la Société, d'Hydro Ottawa ou d'Énergie Ottawa inc., sauf dans les cas où la facilité de crédit le permet.

Au 31 décembre 2019, la Société avait prélevé un montant de 25 300 \$ (33 400 \$ en 2018) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable, un montant de néant (42 000 \$ en 2018) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ et un montant de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2018) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 150 000 \$.

Au 31 décembre 2019, la Société a prélevé 14 738 \$ (14 738 \$ au 31 décembre 2018) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien. Les prélèvements sont les suivants : 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2018) prélevés sur une facilité de crédit pour couvrir l'obligation complémentaire de prudence, comme il est décrit à la note 27; 538 \$ (538 \$ au 31 décembre 2018) prélevés sur une lettre de crédit du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada liée à la centrale électrique des chutes de la Chaudière; et 4 200 \$ (4 200 \$ au 31 décembre 2018) prélevés sur une lettre de crédit en faveur de Compagnie Trust BNY du Canada en lien avec l'acte de fiducie se rapportant aux débentures de série 2016-1 dont il est question à la note 16. Aucun montant n'a été prélevé sur ces lettres de crédit.

13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
	\$	\$
Achats d'électricité à payer	88 494	74 747
Comptes fournisseurs et charges à payer	60 448	57 733
Dépôts de garantie des clients	18 944	20 092
Soldes créditeurs des clients	11 739	10 964
Retenues de garantie au titre de la construction : projets de remise à niveau	9 051	2 328
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 812	7 809
Montants à payer à des parties liées (note 29)	170	54
	196 658	173 727

En 2019, la Société a effectué un calcul d'ajustement relativement à une de ses ententes portant sur le recouvrement des coûts avec HONI dont il est question à la note 27. En conséquence, la Société a déterminé qu'elle est dans l'obligation de combler un manque à gagner et a donc constitué une provision de 2 200 \$, qui est incluse dans les créditeurs et charges à payer.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

14. PRODUITS DIFFÉRÉS

	2019	2018
	\$	\$
Apports de capital provenant de la clientèle	65 186	54 514
Apports de capital provenant des promoteurs	65 807	53 881
	130 993	108 395

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 650 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (6 726 \$ en 2018). La Société fournit également des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudiere.

Les tableaux qui suivent présentent un complément d'information sur le régime de retraite Hydro Chaudiere.

i) Obligation au titre des prestations définies

	2019	2018
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 293	6 549
Coût des services rendus au cours de l'exercice	106	222
Coût financier	243	222
Prestations versées	(237)	(279)
Cotisations des employés	66	59
Perte actuarielle (gain actuariel)	817	(480)
Solde à la clôture de l'exercice	7 288	6 293

ii) Actifs du régime

	2019 \$	2018
		\$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	6 220	6 432
Intérêts créditeurs	244	221
Cotisations de l'employeur	269	209
Prestations versées	(237)	(279)
Charges autres que de placement	(80)	(40)
Cotisations des employés	66	59
Gain actuariel (perte actuarielle)	539	(382)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	7 021	6 220

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

iii) Situation de capitalisation

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	(73)	(117)
Variation de l'obligation au titre des prestations définies	(194)	44
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(267)	(73)

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans le régime de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2019, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere étaient composés à 90,4 % (90,5 % en 2018) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 6,3 % (5,9 % en 2018) d'actions canadiennes et internationales et à 3,3 % (3,6 % en 2018) d'autres placements. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudiere étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2018), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2018) et d'un taux d'actualisation de 3,1 % (3,9 % en 2018). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2018 et aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société à l'égard du passif au titre des prestations de retraite pour chacun des deux exercices. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2018.

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnables des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 1 295 \$ ou 36,1 % (1 067 \$ ou 34,6 % en 2018), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 250 \$ ou 7,5 % (187 \$ ou 6,6 % en 2018).

b) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2018) et un taux d'actualisation de 3,1 % (3,9 % en 2018). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 6,75 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

b) Avantages complémentaires de retraite (suite)

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	13 339	14 322
Coût des services rendus au cours de l'exercice	353	392
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	897	434
Prestations versées	(738)	(672)
Perte actuarielle (gain actuariel)	1 622	(1 137)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	15 473	13 339

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2019. À la suite de cet exercice, la Société a augmenté le passif cumulé de 2 134 \$ (diminution de 983 \$ au 31 décembre 2018 selon une extrapolation actuarielle).

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

16. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
	\$	\$
Débentures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligations décroissantes de premier rang garanties		
Série 2019-1, 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	290 514	_
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	203 802	203 802
	1 069 316	778 802
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(8 583)	(5 412)
	1 060 733	773 390

a) Débentures de premier rang non garanties

Les versements d'intérêts sur chacune des débentures susmentionnées sont exigibles semestriellement à terme échu en tranches égales. Les débentures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur ces débentures s'élèveront à 20 067 \$ par année pour les cinq prochains exercices.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

16. DETTE À LONG TERME (SUITE)

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties

Le 5 juillet 2019, la Société a conclu, par l'intermédiaire de FCSEC, un placement d'obligations vertes décroissantes de premier rang garanties de série 2019-1 (les « obligations de série 2019-1 ») d'un montant totalisant 290 514 \$ pour le compte de Hull Energy LP et de CHLP North (les « propriétaires du projet »). Les obligations de série 2019-1 portent intérêt au taux de 3,53 % et viennent à échéance le 31 décembre 2059. Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2024 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2024 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 43 577 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 3 440 \$ ont été déduits du produit de l'émission d'obligations.

Les obligations décroissantes de premier rang garanties de la Société (les « obligations de série 2016-1 ») portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057. Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance.

Les obligations de série 2019-1 sont garanties par l'ensemble des actifs du projet de remise à niveau, les actifs de projet de Hull Energy LP et de CHLP North représentant respectivement 76,8 % et 23,2 % de la garantie. Jusqu'à ce que chaque propriétaire de projet ait respecté sa date de libération de recours conformément à l'acte de fiducie (c'est-à-dire la réalisation de l'exploitation commerciale, les homologations techniques, etc.), la Société a garanti le paiement du capital et des intérêts en cours au prorata pour le compte de chaque propriétaire de projet. Si l'un des propriétaires de projet atteint sa date de libération de recours avant l'autre, la garantie de la Société se limite à la partie proportionnelle des obligations à payer liées au projet non achevé. La Société a garanti le capital et les intérêts en cours pendant toute la durée de vie des obligations, en se limitant aux actifs des propriétaires de projet. Les obligations de série 2016-1 sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs de CHLP, et cette dernière est tenue de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Ce ratio correspond à la somme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement de CHLP (de la manière définie dans l'acte de fiducie des obligations de série 2016-1), divisée par la partie courante des remboursements de capital et d'intérêts exigible jusqu'au début de la prochaine année civile. FCSEC sera soumise au même ratio de couverture du service de la dette minimal en temps voulu, après le début des activités commerciales. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière dont sont assorties les obligations de série 2019-1 et 2016-1, le cas échéant.

Comme l'exige l'acte de fiducie applicable des obligations de série 2016-1, CHLP doit maintenir, dans un compte de réserve, un montant correspondant à la somme des intérêts et du capital pour les six prochains mois et, dans un compte aux fins de travaux d'entretien majeur, un montant qui couvre les travaux d'entretien majeurs prévus au cours des trois prochains exercices. CHLP sera soumise aux mêmes modalités en temps voulu, après le début des activités commerciales.

17. AUTRES PASSIFS

	2019	2018
	\$	\$
Obligations locatives	1 960	
Autres	966	1 135
	2 926	1 135

Les obligations locatives de la Société sont calculées en supposant que toutes les périodes de renouvellement applicables au gré de la Société seront exercées, et ont donc des durées de location comprises entre 2033 et 2040. Au 31 décembre 2019, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives était de 4,6 % (4,6 % au 1er janvier 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

18. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa, filiale réglementée de la Société, au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2019 \$	2018
		\$
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie	74 764	210 106
Dette à long terme	1 060 733	773 390
Dette totale	1 135 497	983 496
Capitaux propres	470 297	462 882
Capital total	1 605 794	1 446 378

La filale de la Société, Hydro Ottawa, est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

Au 31 décembre 2019, le ratio d'endettement de la Société, dont le calcul tient compte des lettres de crédit en cours, était de 71,6 % (68,3 % au 31 décembre 2018). La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

19. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

19. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

b) Émis

	2019	2018
	\$	\$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A 228	453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

b) Émis (suite)

Une résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa ou 20 000 \$, si ce montant est plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement correspondant n'ait eu aucune incidence négative sur la note de crédit de la Société.

Le 16 avril 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 22 300 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 23 avril 2019 (le 19 avril 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 21 900 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 26 avril 2018).

c) Participation ne donnant pas le contrôle

Le 31 janvier 2019, la Société a acquis le capital restant d'une filiale qui n'est plus en activité auprès d'un tiers pour 1 \$. À compter de cette date, la Société n'a plus de participation ne donnant pas le contrôle.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des instruments décrits ci-dessous, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier dont la juste valeur a été présentée se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur [note 3 k)].

La Société a estimé la juste valeur des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2019 à 809 \$ (2 488 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement les emprunts au taux d'intérêt estimé de 4,9 % (5,7 % au 31 décembre 2018), soit le taux qui serait offert à Moose Creek LP le 31 décembre 2019 (et tient compte de Power Trail au 31 décembre 2018).

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2019 à 636 214 \$ (575 912 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 31 mars 2057, au taux d'intérêt estimatif de 2,9 % (3,7 % au 31 décembre 2018), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2019.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2019 à 513 467 \$ (203 802 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement les obligations au taux d'intérêt estimé de 3,5 % (4,0 % au 31 décembre 2018), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Étant donné que la Société n'a pas conclu de transactions de couverture ni de contrats dérivés importants, elle n'est pas exposée au risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, les emprunts aux termes de ses lignes de crédit exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique de la Société et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux d'intérêt fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

La Société est également exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, car le taux de rendement réglementé pour les activités de distribution de la Société est calculé à l'aide d'une formule complexe qui est en partie fondée sur les prévisions de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Ce taux de rendement est approuvé par la CEO dans le cadre de l'approbation des tarifs de distribution.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US = 0,77 \$ CA au 31 décembre 2019 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 2 852 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. La Société compte environ 340 000 clients, desservis par Hydro Ottawa, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société ne touche pas de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

La Société effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité des clients desservis par Hydro Ottawa, et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2019, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux produits tirés de la distribution d'un montant de 14 713 \$ (16 009 \$ au 31 décembre 2018) à l'égard de ces clients. Les autres filiales de la Société limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de facon continue.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique la méthode simplifiée prévue par l'IFRS 9, *Instruments financiers*, aux termes de laquelle le modèle de correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie s'applique à l'ensemble des créances clients et autres débiteurs. Les taux de perte attendue en ce qui a trait aux créances clients sont fondés sur les profils de paiement au titre des ventes sur une période de 12 mois avant le 31 décembre 2019 ou le 31 décembre 2018, respectivement, et sur les pertes de crédit historiques correspondantes enregistrées pour cette période dans le passé et sur d'autres informations. Les taux des pertes historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques touchant la capacité des clients de régler les créances.

Par conséquent, la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	Valeur comptable brute \$	Taux moyen pondéré des pertes	Correction de valeur pour pertes \$	Valeur comptable nette \$
31 décembre 2019				
Impayées depuis 30 jours ou moins	110 339	0,00 %	_	110 339
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	7 543	6,70 %	506	7 037
Impayées depuis 120 jours ou plus	2 893	48,60 %	1 407	1 486
Créances non facturées liées à l'électricité	78 417	0,17 %	133	78 284
	199 192		2 046	197 146
31 décembre 2018				
Impayées depuis 30 jours ou moins	88 565	0,00 %	_	88 565
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	8 319	8,80 %	736	7 583
Impayées depuis 120 jours ou plus	4 526	36,50 %	1 654	2 872
Créances non facturées liées à l'électricité	80 180	0,19 %	151	80 029
	181 590	_	2 541	179 049

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	2019 \$
Correction de valeur pour pertes d'ouverture au 31 décembre 2018	2 541
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	779
Radiations	(1 496)
Recouvrements des montants radiés antérieurement	222
Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2019	2 046

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs sont présentées selon leur montant net dans l'état consolidé du résultat net. Si une créance est réputée irrécouvrable, elle est radiée et la correction de valeur pour pertes de crédit attendue est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des pertes de valeur comprises dans les charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou des contreparties et l'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie des clients.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 12, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

d) Risque de liquidité (suite)

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2019		
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Dette bancaire	176 995	_	_
Créditeurs et charges à payer	188 846	-	_
Débentures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	-	_	50 000
Série 2013-1, à 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	-	_	150 000
Série 2015-1, à 2,61 %, échéant le 3 février 2025	-	-	200 000
Série 2015-2, à 3,64 %, échéant le 2 février 2045	-	-	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	-	5 977	197 825
Série 2019-1, à 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	-	1 347	289 167
Intérêts à payer sur la dette à long terme	38 623	154 251	684 429
	404 464	161 575	1 746 421

Les créditeurs et charges à payer dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte d'intérêts courus de 7 812 \$ qui sont inclus dans les intérêts à payer sur la dette à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS ET AUTRES SOURCES DE PRODUITS

Les produits des activités ordinaires de la Société sont tirés des sources suivantes :

	2019	2018
	\$	9
roduits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients		
Recouvrement et distribution d'électricité		
Services résidentiels 1)	357 161	339 947
Services généraux 2)	658 205	628 599
Grands consommateurs 3)	72 879	69 887
Production d'électricité	32 239	32 325
Services offerts aux entreprises		
Installation et entretien des lampadaires	13 179	12 565
Projets clé en main et services de gestion de l'énergie	7 435	5 822
Prestation de services liés aux activités de distribution	9 073	6 171
Raccordement de poteaux et location de conduites	4 454	4 440
Autres		
Charges liées aux comptes	3 022	3 332
Apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités		
ordinaires	1 848	1 416
	1 159 495	1 104 504
Produits tirés d'autres sources		
Autres		
Location d'immeubles de placement	850	933
Apports de capital provenant des promoteurs amortis dans les produits des activités ordinaires	1 719	1 395
	1 162 064	1 106 832

¹⁾ Les services résidentiels englobent les services destinés à un usage domestique ou ménager, y compris les logements unifamiliaux et les logements multiples à compteurs individuels, de même que les locaux à occupation saisonnière.

²⁾ Les services généraux désignent les services fournis à des locaux autres que ceux qui reçoivent les services résidentiels et les grands consommateurs et ils comprennent habituellement les services fournis aux petites entreprises et aux immeubles résidentiels à logements multiples à compteurs collectifs. Ces services sont fournis aux clients ayant une demande mensuelle de pointe de moins de 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

³⁾ Les grands consommateurs désignent les services fournis aux clients dont la demande mensuelle de pointe est d'au moins 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

22. CHARGES D'EXPLOITATION

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	87 405	88 756
Services impartis – entretien du système de distribution	11 097	10 828
Services impartis – centrale électrique détenue par le client	15 669	19 340
Services impartis – autres	11 651	10 292
Frais généraux et frais d'administration	34 682	34 777
Autres coûts de distribution d'électricité	9 570	8 331
Stocks passés en charges à titre de coûts des produits vendus et autres	4 338	5 504
Recouvrement de dépenses d'investissement	(30 989)	(32 134)
Perte liée aux inondations – sortie d'immobilisations corporelles	1 209	_
Perte liée aux inondations – charges de réparation, de nettoyage et d'atténuation	2 388	_
Profit sur le produit d'assurance des biens provenant d'un tiers	(2 137)	
	144 883	145 694

Le 28 février 2019, la centrale électrique EONY de Dolgeville située dans l'État de New York a été gravement endommagée par une inondation. De plus, en novembre 2019, la ville de Dolgeville a subi une seconde inondation qui a provoqué l'obstruction de la prise d'eau de la centrale par une quantité importante de débris, ce qui a nécessité un dragage important des voies d'eau. À la suite de ces inondations, la Société a radié 1 209 \$ des immobilisations corporelles et a engagé des frais de réparation et de nettoyage de 1 352 \$ au cours de l'exercice. La Société a comptabilisé un profit sur le produit d'assurance des biens de 2 137 \$ en fonction des réclamations effectuées à ce jour auprès de son assureur, déduction faite d'une franchise de 995 \$, qui a été classé dans les charges d'exploitation dans les présents états financiers consolidés. Comme la centrale de Dolgeville est hors service depuis février 2019, la Société a comptabilisé un produit de 425 \$ au titre de l'interruption des activités provenant de son assureur, qui a été comptabilisé dans les autres produits dans les présents états financiers consolidés. La Société continue de présenter des réclamations pour perte de produits jusqu'à concurrence du montant maximal admissible en vertu de sa police d'assurance jusqu'à ce que la centrale soit de nouveau en service comme prévu au printemps de 2020.

En avril et en mai 2019, d'importantes inondations sont survenues sur la rivière des Outaouais et ont eu des répercussions sur plusieurs centrales électriques de la Société en Ontario, en particulier la centrale des chutes de la Chaudière. En conséquence, la Société a engagé des dépenses de nettoyage et d'atténuation de 1 036 \$. Aucune réclamation d'assurance n'a été déposée par la Société relativement à cet événement.

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	32 815	28 470
Intérêts à court terme et frais liés à la facilité de crédit	6 290	4 541
Intérêts sur les obligations locatives	99	_
Moins les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif	(5 438)	(2 639)
	33 766	30 372

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	2 440	6 102
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	13 343	11 042
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	15 783	17 144

La d'impôt comptabilisée (le recouvrement d'impôt comptabilisé) dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	(912)	1 983
Autres	(623)	_
Charge d'impôt comptabilisée (recouvrement d'impôt comptabilisé) dans les autres		_
éléments du résultat global	(1 535)	1 983

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	48 305	59 982
Impôt au taux prévu par la loi	12 801	15 710
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	1 141	4 603
Écart des taux d'impôt	(263)	(928)
Réserve pour impôts inversée	_	(2 168)
Incidence sur la conversion de la filiale	(330)	492
Écart des taux d'impôt à l'étranger	38	14
Avantage fiscal non comptabilisé	1 651	_
Incidence fiscale sur la coentreprise	(193)	(168)
Autres	938	(411)
	15 783	17 144
Taux d'impôt effectif	32,67 %	28,92 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	2 918	2 009
Avantages du personnel futurs	76	95
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	6 705	6 350
Autres différences temporaires	436	(182)
	10 135	8 272

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(63 655)	(47 306)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés à la conversion de la filiale étrangère	(1 161)	(2 073)
Écarts de change et autres	(142)	(586)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	1	183
Avantages du personnel futurs	5 266	4 561
Autres	188	8
	(59 503)	(45 213)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	8 272	5 498
Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'actif d'impôt différé	(292)	1 859
Comptabilisé dans le résultat net	2 110	466
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	45	(9)
Autres	-	458
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	10 135	8 272

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(45 213)	(30 133)
Comptabilisé dans le résultat net	(15 637)	(13 106)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1 490	(1 974)
Autres	(143)	-
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(59 503)	(45 213)

Le solde créditeur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouvrés auprès des clients ou remboursés aux clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 38 059 \$ (25 806 \$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, la Société avait des pertes en capital canadiennes de 708 \$ (708 \$ au 31 décembre 2018), des pertes autres qu'en capital canadiennes de 1 199 \$ (1 052 \$ au 31 décembre 2018) et des pertes américaines de 6 062 \$ (néant au 31 décembre 2018) aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

La Société dispose de reports en avant de pertes aux États-Unis de 25 948 \$, dont une tranche de 15 724 \$ expire entre 2035 et 2037. Les pertes restantes de 10 224 \$ peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les pertes de 19 886 \$ sont considérées comme étant plus probables qu'improbables, un actif d'impôt différé de 5 197 \$ a été comptabilisé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible. Des actifs d'impôt différé net d'un montant de 6 577 \$ ont été comptabilisés à l'égard d'EONY puisqu'il existe suffisamment d'indications positives pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé. Les facteurs pris en compte comprennent : le bénéfice imposable historique et prévu ainsi que la nature, le montant et le moment prévu de la résorption des écarts temporaires imposables.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

25. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(17 326)	13 658
Charges payées d'avance	(2 200)	(698)
Billet à recevoir de la société mère	(792)	(3 764)
Créditeurs et charges à payer	22 232	3 175
Stocks	307	727
Dépôts de garantie des clients inclus dans les débiteurs	1 158	(18 671)
Variation nette des montant courus liées aux immobilisations corporelles	(7 562)	7 030
Variation nette des montant courus liées aux immobilisations incorporelles	(4 800)	543
	(8 983)	2 000

26. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2019 \$	2018 \$
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	773 390	773 168
Amortissement des frais d'émission de titres de créance passés en charges	270	222
Produit de l'émission de titres de créance à long terme	290 513	_
Frais d'émission de titres de créance	(3 440)	
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	1 060 733	773 390

27. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2019, la Société avait tiré des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2018) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est responsable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts des réclamations et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires ont lieu dans l'avenir, leur coût sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

27. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société est partie à des ententes portant sur le raccordement et le recouvrement des coûts avec HONI, tel qu'il en est question à la note 8 des présents états financiers consolidés. Chacune des ERRC de la Société a une durée de 25 ans. Dans la mesure où le coût d'un projet n'est pas recouvrable à même les produits futurs issus des raccordements aux postes de transformation, la Société est tenue de verser un apport en capital égal à la différence entre ces produits et les coûts de construction attribués à la Société. Ces ententes doivent faire l'objet d'examens périodiques dans le cadre desquels la charge réelle est comparée à la charge prévue et un calcul d'ajustement est effectué. Lorsqu'un calcul d'ajustement révèle que la charge réelle de la Société pour la période passée et les prévisions de charge mises à jour pour la période future sont inférieures à la charge initiale, la Société est obligée de combler cet écart. Lorsque la charge réelle et les prévisions de charge mises à jour sont supérieures à la charge initiale de la Société, cette dernière a droit à une remise. Les calculs d'ajustement sont effectués après 5 ans et 10 ans, et après 15 ans si l'écart entre la charge supplémentaire réelle et la charge initiale à la fin de la dixième année est de plus de 20 %.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières feraient l'objet de réclamations auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

28. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2019, la Société avait des engagements en cours totalisant 139 637 \$ pour la période allant de 2020 à 2026. Ces engagements comprennent une entente de services au titre d'un centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution d'électricité, les services de branchement aérien et souterrain et d'autres services ayant trait aux activités de la Société. Par ailleurs, la Société a des engagements d'achat en cours de 68 627 \$ en lien avec les projets de remise à niveau aux chutes de la Chaudière, dont il a été question à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Société maintient certains contrats de location avec diverses entités au titre des droits liés à des terres, des cours d'eau, des bâtiments et d'autres actifs de production d'électricité pour ses centrales électriques en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en vigueur jusqu'à diverses dates allant du 30 septembre 2022 au 13 décembre 2116. Certains contrats de location prévoient des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée soit sur le montant brut des produits des activités ordinaires annuels, soit sur les niveaux de production d'électricité, et ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'obligation locative de la Société ou de la durée effective du contrat de location. Les paiements minimaux futurs prévus de la Société au titre de la location, seront de 562 \$ de 2020 à 2024 et de 36 769 \$ par la suite.

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

a) Transactions et soldes avec la société mère

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de la distribution, facturés aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés de services offerts aux entreprises totalisant 455 \$ (387 \$ en 2018) par l'intermédiaire d'Hydro Ottawa, sa filiale réglementée, et 18 192 \$ (15 997 \$ en 2018) par l'entremise d'Envari (Énergie Ottawa en 2018). Au cours de l'exercice, la Société a également reçu 4 268 \$ (3 580 \$ en 2018) sous forme d'apports liés à la mise à niveau ou à l'expansion de son infrastructure de distribution d'électricité existante, elle a touché des produits d'intérêts de 357 \$ (310 \$ en 2018) en lien avec le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa, et a engagé une charge d'intérêts liée aux contrats de location de 40 \$ relativement à un contrat de location à long terme en cours avec la Ville d'Ottawa (s.o. en 2018) au 31 décembre 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

a) Transactions et soldes avec la société mère (suite)

La Société a engagé auprès de la Ville d'Ottawa des charges d'exploitation de 4 651 \$ (3 067 \$ en 2018). La Société a également engagé des frais au titre de permis et des frais de développement de 504 \$ (269 \$ en 2018), lesquels sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2019, les débiteurs et les dépôts de garantie des clients de la Société comprenaient un montant de 16 965 \$ (14 980 \$ au 31 décembre 2018) et de 1 053 \$ (652 \$ au 31 décembre 2018), respectivement, alors que les créditeurs et charges à payer de la Société comprennent un montant de 170 \$ (54 \$ au 31 décembre 2018) à payer à la Ville d'Ottawa et à ses filiales en lien avec les transactions décrites ci-dessus. Par ailleurs, le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa par la Société est présenté à la note 11 afférente aux présents états financiers consolidés et l'obligation locative à long terme de la Société envers la Ville d'Ottawa présentée à la note 17 s'élève à 931 \$ au 31 décembre 2019.

b) Transactions et soldes avec les coentreprises

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 72 \$ (112 \$ en 2018) sur son billet à recevoir de la coentreprise Moose Creek LP, ainsi que d'autres produits de 24 \$ (25 \$ en 2018) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2019, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 16 \$ (27 \$ au 31 décembre 2018) à recevoir en lien avec les transactions décrites se rapportant aux soldes payés au nom de Moose Creek LP.

Le billet à recevoir de Moose Creek LP par la Société est présenté à la note 11 afférente aux présents états financiers consolidés.

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques totalisant 36 \$ (87 \$ en 2018) sur son billet à recevoir de la coentreprise PowerTrail, qui ont été remboursés au cours de l'exercice, ainsi que d'autres produits de 26 \$ (25 \$ en 2018) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2019, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2018) à recevoir en lien avec les transactions décrites.

c) Rémunération des principaux dirigeants

	2019	2018
	\$	\$
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	1 660	1 545
Avantages du personnel futurs	195	181
Autres avantages à long terme	17	15
	1 872	1 741

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

30. INFORMATION COMPARATIVE

Dans certains cas, l'information de 2018 présentée à des fins de comparaison a été reclassée afin de la rendre conforme à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

31. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était une pandémie. Cela a poussé les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence afin de lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes de quarantaine volontaire et des mesures de distanciation sociale, ont causé d'importantes perturbations pour les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place d'importantes mesures budgétaires et fiscales conçues afin de stabiliser la situation économique; toutefois, il n'est pas possible pour le moment de déterminer le succès de ces mesures. Le climat économique difficile actuel a une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, le niveau du fonds de roulement et (ou) le niveau d'endettement, ce qui pourrait également avoir une incidence directe sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société tant à court terme qu'à l'avenir. La situation est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie et des incidences financières sur notre entreprise ne sont pas connues à ce stade.

Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités (p. ex. transport et services publics) et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficience et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux qui comprend une assurance-maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance-vie de base et facultative ainsi que l'invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu du régime.

^{*} Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membres de la haute direction

NOM ET PRINCIPAL POSTE ¹	ANNÉE	SALAIRE DE BASE (\$)	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$) ²	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$) ³
Bryce Conrad	2019	394 719	S.O.	51 599
Président et chef de la direction	2018	387 037	S.O.	44 843
	2017	380 957	S.O.	43 797
Geoff Simpson	2019	190 491	63 899	8 603
Dirigeant principal des finances	2018	186 783	61 790	8 548
	2017	183 839	61 842	8 491
Guillaume Paradis	2019	157 009 ⁴	34 175 ⁵	10 060
Dirigeant principal de la				
distribution d'électricité				
Gregory Clarke	2019	193 380	63 730	8 616
Dirigeant principal de la	2018	189 616	62 727	9 267
production d'électricité	2017	186 627	62 780	8 501
Adnan Khokhar	2019	194 732	41 272	8 731
Dirigeant principal des services liés	2018	121 211 ⁶	S.O.	15 550
à l'énergie et à l'infrastructure				

¹ Les membres de la direction dont la rémunération est présentée occupaient le poste indiqué le 31 décembre 2019.

Membres des conseils d'administrations

La rémunération des membres des conseils d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et Hydro Ottawa limitée est déterminée respectivement par la Ville d'Ottawa et le conseil d'administration de la Société. Outre le remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs reçoivent une allocation annuelle et des allocations de présence aux réunions :

- Le président des conseils d'administration reçoit une allocation annuelle de 40 000 \$.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent une allocation annuelle de 7 000 \$.
- Le président des conseils d'administration reçoit 600 \$ pour chaque réunion d'un conseil d'administration ou d'un comité qu'il préside ou à laquelle il participe.

- Les présidents de comité reçoivent 800 \$ pour chaque réunion du comité qu'ils président.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent 600 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils participent.

Toute personne qui siège à la fois au conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et à celui d'Hydro Ottawa limitée (HOL) reçoit une seule allocation annuelle. Ni les conseillers de la Ville d'Ottawa, ni le président et chef de la direction, ni le membre de la direction siégeant au conseil d'administration d'HOL ne sont rémunérés pour siéger aux conseils d'administration.

² Les montants figurant dans cette colonne correspondent à la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année indiquée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

³ Les montants figurant dans cette colonne comprennent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la part des primes d'assurance-vie de base prise en charge par l'employeur. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

⁴ M. Paradis est titulaire du poste de dirigeant principal de la distribution d'électricité depuis le 1er juin 2019. S'il avait occupé ce poste pendant l'année entière, son salaire de base se serait chiffré à 165 000 \$.

⁵ Comme M. Paradis est entré en poste le 1^{er} juin 2019, la rémunération conditionnelle au rendement versée en 2019 pour 2018 a été établie en fonction du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société.

⁶ M. Khokhar est titulaire du poste de dirigeant principal des services liés à l'énergie et à l'infrastructure depuis le 7 mai 2018. S'il avait occupé ce poste pendant l'année entière, son salaire de base se serait chiffré à 191 000 \$.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Puisqu'elle est détenue en propriété exclusive par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par les obligations lui incombant en vertu de la loi, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujetti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les respecter, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive (Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding inc.) incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour faire un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Audit interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme d'audit interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficience et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'un audit chaque année en fonction d'un plan d'audit dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des auditeurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités: Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles, le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La structure de gouvernance de la Société (Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.) et de ses filiales en propriété exclusive (Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding inc.) comprend deux conseils d'administration — le conseil de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience en ingénierie; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

COMITÉS

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Comité d'audit : Le Comité d'audit examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus d'audit ainsi que les résultats des audits internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

Comité d'examen des investissements: Le Comité d'examen des investissements aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'assure que les possibilités concordent avec le plan stratégique et les lignes directrices en matière d'investissement et s'attache à maximiser la valeur pour l'actionnaire et à gérer le risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques: Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques aide le conseil d'administration en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil d'administration)	5/5	16/16
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	5/5	S.O.
Yaprak Baltacioglu	5/5	7/8
Stephen Blais	3/5	4/6
Kim Butler	5/5	7/7
Dale Craig	5/5	7/8
Matt Davies	5/5	6/6
Jan Harder	4/5	5/5
Andrea Johnson	4/5	6/6
Cyril Leeder	4/5	7/9
Lori O'Neill	5/5	7/7

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil d'administration)	4/4	S.O.
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	4/4	S.O.
Lance Jefferies*	1/1	S.O.
Guillaume Paradis**	3/3	S.O.

^{*} Membre du conseil d'administration dont le mandat a pris fin le 31 mai 2019.

^{**} Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 1er juin 2019.

Membres des conseils d'administration

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.



Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil)



Bryce Conrad



Yaprak Baltacioglu



Stephen Blais



Kim Butler



Dale Craig



Matt Davies



Jan Harder



Andrea Johnson



Cyril Leeder



Lori O'Neill

HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil)



Bryce Conrad



Lance Jefferies



Guillaume Paradis









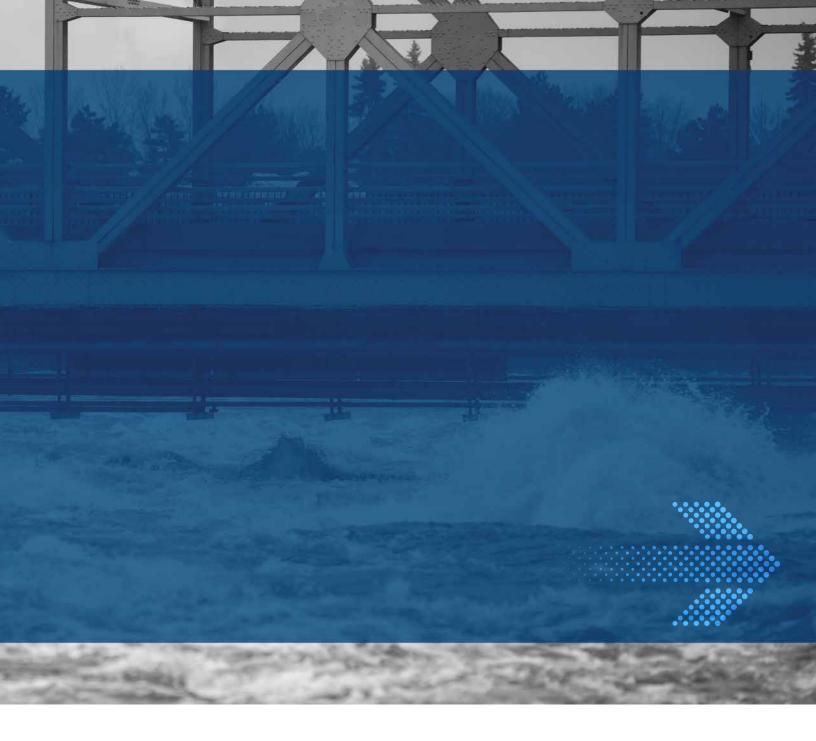


Prix pour l'utilisation la plus novatrice de la technologie des RH



dian Association canadienne de l'électricité







Prix d'excellence pour les relations publiques



Prix d'excellence pour l'innovation dans les gens et les processus



Prix pour la facturation et les paiements, le libre-service et les communications en cas de panne





